



HAULOTTE GROUP

Société Anonyme au capital de 4.057.836,77 euros

Siège social : La Péronnière – 42152 L'HORME

332 822 485 RCS SAINT ETIENNE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**





I / RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 MAI 2013





Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe à la tête duquel elle se trouve durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs ;
- d'affecter le résultat dudit exercice et d'approuver le rapport établi par vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions suivants :
 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et en vue d'annuler les actions auto détenues par la Société ;
 - Modification de l'article 12 des statuts relatif à la limite d'âge du Président du Conseil d'administration ;

1. SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché

Haulotte Group est l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. La Société a complété sa gamme de produits avec le Chariot Elévateur Télescopique, lancé au printemps 2007.

Selon les statistiques données par la profession, la Société a vu ses parts de marché décroître très faiblement du fait de la reprise forte dans des zones où Haulotte Group n'est pas fortement présent. Le marché mondial des nacelles a cru en volume de 29% entre 2011 et 2012. Le Groupe Haulotte a cru dans toutes les zones géographiques, avec un rythme particulièrement élevé dans les zones Amérique Latine, Nord Amérique et Asie Pacifique. La croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2011 et 2012 s'élève à 16%.

Le Groupe a concentré ses efforts commerciaux sur les zones en fort développement et a continué à développer ses activités de services afin d'accroître la valeur ajoutée et la satisfaction de ses clients.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2012 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le vingt-huitième exercice depuis la création de la Société.





Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 164 M€, et est donc en nette hausse par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 151 M€. En 2012, 78 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation.

1.3 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société Haulotte Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
CHIFFRES D'AFFAIRES	164.263	151.315
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 15.436	-14.362
RESULTAT FINANCIER	- 8.266	- 21.892
RESULTAT EXCEPTIONNEL	282	3.593
BENEFICE (OU PERTE)	- 22.558	- 32.031

1.4 Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2012 d'Haulotte Group SA est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Bien que le volume d'activité augmente et que le taux de marge s'améliore, le résultat d'exploitation reste néanmoins négatif du fait de la hausse de certains coûts fixes (honoraires notamment) et d'une dépréciation de créance commerciale sur filiale.

Le résultat financier s'améliore par rapport à 2011 mais demeure déficitaire à hauteur de 8 M€. Cette perte résulte essentiellement des provisions constatées sur les avances en compte courant des filiales.

Haulotte Group a opéré au cours de l'exercice une réorganisation de ses activités industrielles qui s'est traduite notamment par la fermeture de son usine espagnole. Cette réorganisation a également affecté les sites français avec la mise en place d'un plan de départ volontaire et la relocalisation de l'activité de fabrication de chariots. Le coût total de cette réorganisation s'est élevé en France à 1,6 M€.

La perte nette de l'année s'établit à -22,56 M€.





1.5 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le rythme de fin d'année 2012 est resté relativement soutenu malgré un environnement macro économique toujours incertain. Sur l'ensemble de l'année 2012, les ventes ont progressé dans toutes les zones géographiques, et plus particulièrement en Amérique Latine. Les Etats Unis et l'Asie Pacifique maintiennent un rythme de croissance soutenue alors que l'Europe reste marquée par le fléchissement observé en fin d'année.

Le niveau de marge s'améliore progressivement.

Une réorganisation industrielle a été menée afin d'accueillir notamment dans l'une des usines françaises l'activité de fabrication de chariots en sus des nacelles.

1.6 Situation prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un environnement économique européen toujours difficile, le besoin de renouvellement des parcs en Europe et la bonne orientation des marchés émergents sur lesquels nous sommes présents soutiennent les perspectives d'activité pour l'année 2013 et devraient permettre à Haulotte Group d'afficher une croissance encore significative.

L'amélioration des taux de marge devrait se poursuivre du fait d'une augmentation des volumes et d'une moindre sous activité.

Les coûts de composants et les frais de structure ne devraient pas subir de variations sensibles.

Les efforts en matière de recherche et développement seront soutenus.

1.7 Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Nous vous indiquons qu'aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

1.8 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1-1 à 1-5 ci-avant et 1-10 et 1-11 ci-après.

1.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entamée depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place et des mesures spécifiques prises pour sécuriser la reprise d'activité.





6

La position du Groupe sur les continents européen, américain et asiatique lui permet de produire ses différentes gammes de produits avec des coûts dans différentes devises et renforcer ainsi sa compétitivité par rapport à ses deux principaux concurrents qui sont américains.

Le troisième risque significatif est la sensibilité de nos ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière actuelle a eu un impact tout au long de l'année 2012 comme l'année précédente. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Ceci s'est confirmé en 2012 avec un carnet de commandes représentant moins de trois mois d'activité. La visibilité pour 2013 reste limitée du fait d'un environnement global toujours incertain.

1.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs.

Au 31 décembre 2012, l'encours utilisé sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 88,3 M€ et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 33,2 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 16,6 M€. L'avenant au contrat de crédit syndiqué signé en juillet 2012 prévoit une échéance à rembourser par le Groupe en juillet 2013 d'un montant de 24,5 M€.

Ainsi, les niveaux de trésorerie disponible et de lignes de crédit ouvertes et disponibles au 31 décembre 2012, rapprochés des prévisions de trésorerie liées à l'activité pour les premiers mois de l'exercice 2013 ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à rembourser l'échéance contractuelle du crédit syndiqué de juillet 2013 mentionnée ci-dessus.

1.11 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, et ventes à terme de devises (principalement en USD).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.





7

1.12 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

1.13 Activités en matière de recherche et de développement

Les efforts en matière de Recherche et Développement ont été poursuivis en 2012 et se concrétiseront par le lancement de nouveaux modèles en 2013.

La mise en place des processus de « développement de nouveaux produits » est effective et s'est traduit par une efficacité accrue des équipes de développement.

Parallèlement, notre structure Innovation en étroite collaboration avec notre service Marketing imagine les solutions de demain, qui permettront d'asseoir le leadership technologique du groupe.

1.14 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatifs aux dépenses somptuaires et aux amortissements

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 55621 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt correspondant s'élève à 18540 euros.

1.15 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

Date d'échéance En 2012	Solde des fournisseurs 31/12/2012 en K€	Solde des fournisseurs 31/12/2011 en K€
Janvier	20.181	21.094
Février	10.929	12.461
Mars	2.392	2.940
Avril	1.086	789
Total	34.588	37.286





1.16 Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en **Annexe 1**, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de (22.557.837,60) euros.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui s'élève à la somme (22.557.837,60) euros, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi ramené de 40.094.828,35 euros à 17.536.990,75 euros.

3. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus bruts éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Abattement
	Dividendes Par action	Autres revenus distribués		
2009	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
2010	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
2011	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Nous vous informons que la Société a pris des participations dans deux sociétés (création avec détention à 100 %) :

- Haulotte Chile
- Horizon Reach Chile

4.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de Commerce.





4.3 Cessions de participations

La société n'a cédé aucune participation.

4.4 Activités des filiales et des sociétés contrôlées

A la date de la clôture, Haulotte Group contrôle 42 sociétés dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	% de détention	CA 2012 K€	CA 2011 K€	Bénéfice/ Perte 2012 k€	Bénéfice/ Perte 2011 k€
HAULOTTE FRANCE. SARL.	99,99%	53 121	59 585	1 462	483
HAULOTTE SERVICES France SARL	100% par HAULOTTE FRANCE SARL		-		-
TELESCOPELLE SAS	100%	125	124	67	67
ACCESS RENTALS (UK) Ltd.	100% par UK PLATFORM LTD		-		-
HAULOTTE ACCESS EQUIPMENT MANUFACTURING (CHANGZHOU) CO. Ltd	100%	10 750	2 814	1 155	177
HAULOTTE ARGENTINA SA	95%	7 492	4 858	277	491
HAULOTTE ARGES SRL	100%	33 800	19 650	4 932	2 396
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd	100%	24 806	20 271	- 391	-581
HAULOTTE CANTABRIA SL	99,98% et 0,02% par HAULOTTE IBERICA SL	26 655	21 605	- 7 687	-1 377
HAULOTTE DO BRAZIL Ltda	99,98%	26 333	10 931	- 3 920	-3 683
HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH	100%	29 132	27 765	618	321
HAULOTTE IBERICA S.L	98,71%	8 589	15 334	- 3 341	-3 722
HAULOTTE ITALIA S.r.l.	99,00%	8 393	13 519	657	314
HAULOTTE MEXICO SA DE CV (2)	99,99%	4 378	3 987	71	-264
HAULOTTE MIDDLE EAST FZE	100%	6 941	7 258	805	-361
HAULOTTE NETHERLANDS B.V	100%	4 888	4 939	- 41	-231
HAULOTTE POLSKA SP ZOO	100%	4 069	4 337	231	54
HAULOTTE PORTUGAL	100% par		-		-





PLATAFORMAS DE ELAVACAO UNIPERSSOAL LDA	HAULOTTE IBERICA SL				
HAULOTTE SCANDINAVIA AB	100%	14 726	8 712	357	34
HAULOTTE SINGAPORE Ltd	100%	14 554	10 148	608	-72
HAULOTTE TRADING (SHANGHAI) CO LTD	100%	5 666	6 249	41	466
HAULOTTE UK Ltd	100%	12 091	9 128	- 20	-1 009
HAULOTTE US Inc	100%	26 895	18 297	- 324	-3 673
HAULOTTE VOSTOK OOO	100%	18 990	5 696	- 395	-690
HORIZON HIGH REACH LIMITED	100%	7 193	5 615	935	1 018
LEVANOR MAQUINARIA DE ELEVACION SA	91%	1 253	2 611	- 189	-248
MUNDIELEVACAO, ALUGER E TRANSPORTE DE PLATAFORMAS LDA	90% par LEVANOR	2 016	2 430	-1 443	-779
NO.VE. SRL	100%	7 103	9 433	- 1 270	-761
N.D.U MAQUINARIA Y PLATAFORMAS ELEVADORAS, SL	100% par HAULOTTE IBERICA SL	2 317	3 610	-1 931	-2 042
UK PLATFORMS Ltd	100% par HAULOTTE UK	24 062	21 690	-1 110	-2 792
EQUIPRO / BIL-JAX (1)	100% par HAULOTTE US Inc.	41 929	35 958	1 388	1 251
HAULOTTE CHILE SPA	100 %	0	N/A	0	N/A
HORIZON HIGH REACH CHLE SPA	100%	83	N/A	- 216	N/A

1) Incluant les sociétés suivantes: Bil-Jax Inc, Bil Jax Planking Systems Inc, Bil-Jax Service Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc. Les sociétés Construction and Scaffold Supply Inc, Scaffold Design and Erection Inc, CSI Construction Supply International Inc, USA ONE Inc ont été dissoutes au 31 12 2012.

2) Incluant la société Haulotte Service SA de CV.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

5.1 Evolution du capital au cours de l'exercice 2012

Aucune modification du capital social n'est intervenue sur l'exercice 2012.





5.2 Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33 %, de 50 %, de 66 % et de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

- La société SOLEM SAS détient, au 31 décembre 2012, plus de 50% du capital social (54,67%) et plus des deux tiers des droits de vote exerçables (72,43%) ;
- La société Kempen Management détient plus de 5% du capital social et plus de 3% des droits de vote (déclaration de franchissement de seuil du 27 octobre 2008).

Par ailleurs, les sociétés suivantes ont déclaré avoir franchi le seuil statutaire de 1 % de détention du capital social ou des droits de vote de la Société ou tout autre multiple de ce pourcentage :

- 14 avril 2010 : la société TOCQUEVILLE FINANCE (détention de 2,54% du capital social) ;
- 18 novembre 2010 : la société NORGES BANK (détention de 2,01% du capital social et des droits de vote).

6. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIETE, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2012	0
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2012	N/A
- Frais De négociation	N/A
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	0
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	N/A
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012	1.837.823
- Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2012	5,89%
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2012	9.472.527 €
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2012	238.916,99 €
- Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2012 (cours de 5,45€ à cette date)	10.016.135 €





La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2012 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
<i>L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type de l'AFEI et à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011.</i>	139.418
<i>La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.</i>	1.629.558
<i>L'annulation des titres acquis sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des actions auto détenues par la Société.</i>	68.847
<i>La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.</i>	0
TOTAL	1.837.823

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

7. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société est composé de 31.214.129 actions.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2012 est de 170.117 M €.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :





Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2012	7.370	27 janv.	4.720	02 janv.	6.990	5.995	6.061	1 860 224	11.16	22
févr. 2012	8.000	03 févr.	6.810	14 févr.	7.240	7.428	7.389	1 509 403	11.25	21
mars 2012	9.650	14 mars	6.400	07 mars	8.610	8.356	8.350	2 243 088	18.88	22
avr. 2012	9.090	03 avr.	7.250	11 avr.	8.050	8.033	8.014	1 039 744	8.36	19
mai 2012	8.170	02 mai	5.270	31 mai	5.270	6.395	6.262	844 179	5.36	22
juin 2012	6.200	11 juin	4.910	04 juin	5.400	5.512	5.454	852 228	4.70	21
juil. 2012	5.850	05 juil.	4.910	23 juil.	5.490	5.400	5.396	667 735	3.61	22
août 2012	6.580	23 août	5.100	02 août	6.030	5.717	5.780	1 116 989	6.53	23
sept. 2012	6.800	14 sept.	5.510	27 sept.	5.650	6.262	6.195	1 328 101	8.28	20
oct. 2012	6.130	04 oct.	4.620	26 oct.	4.760	5.414	5.366	1 395 205	7.46	23
nov. 2012	5.330	22 nov.	4.470	20 nov.	5.170	4.872	4.875	875 516	4.32	22
déc. 2012	5.550	27 déc.	4.910	10 déc.	5.450	5.138	5.171	762 109	3.96	19
Extrêmes et moyennes de la période										
	9.650	14 mars	4.470	20 nov.		6.194	6.177	1 207 877	7.82	
Total										
								14 494 521	93.86	256

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 9.65 € (le 14 mars 2012) alors que le cours le plus bas est de 4.47 € (le 20 novembre 2012).





8. DIRIGEANTS – MANDATAIRES SOCIAUX

8.1 Intérêts des dirigeants dans le capital

Au 31 décembre 2012, la part des dirigeants mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

- Monsieur Pierre SAUBOT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, détient 13.189 actions, soit 0,042 % du capital social,
- Monsieur Alexandre SAUBOT, administrateur et Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003 % du capital social.

8.2 Liste des mandats sociaux

DIRIGEANTS CONCERNES	MANDATS EXERCES DANS LA SOCIETE	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la société SOLEM SAS • Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, • Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE, • Gérant de Société Commerciale du Cinquau, • Co-Gérant de la SCI LANCELOT, • Administrateur de la société Valeur du Sud, • Trésorier de la confédération nationale des vignerons indépendants de France.
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la société SOLEM SAS, • Représentant de HAULOTTE GROUP, Président de la société TELESCOPELLE SAS, • Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, • Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, • Co-Gérant de la SCI LANCELOT, • Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, • Administrateur d'Haulotte Iberica, • Administrateur d' Haulotte Portugal, • Administrateur d'Haulotte Scandinavia, • Administrateur d'Haulotte Italia, • Gérant d' Haulotte GmbH, • Administrateur d'Haulotte Polska,





15

		<ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'Haulotte UK, • Directeur de UK Platforms, • Directeur de UK Training, • Directeur d'Haulotte Australia, • Président d'Haulotte US, • Directeur d'Haulotte Singapour, • Représentant de HAULOTTE GROUP, Administrateur unique d' Haulotte Cantabria, • Administrateur d'Haulotte Arges, • Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, • Administrateur d'Haulotte Mexico, • Président de Locav Srl, Nove Srl, • Directeur de Haulotte Middle East, • Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • NEANT
Hadrien SAUBOT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la société SOLEM SAS,
José MONFRONT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Haulotte Trading Shangai co.Ltd.
Michel BOUTON	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la société PVI, • Président de la société PVI HOLDING SA, • Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), • Président de la société SOVIBUS
Bertrand BADRE	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Financier Groupe de Société générale, • Membre du Comité Exécutif Société générale, • Administrateur SOFIOUEST SA, • Administrateur SIPA, • Membre du Conseil de Surveillance Eurazeo.

8.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués au cours de l'exercice 2012, à chaque dirigeant mandataire social, par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont été les suivantes :





Mandataires sociaux	Rémunération fixe * en euros		Rémunération variable* En euros		Avantage en nature
	2012	2011	2012	2011	
Pierre SAUBOT	97500 €	142 653.86	15000 €	-	-
Alexandre SAUBOT	312000 €	266 500 €	40000€	-	-

(*) Les rémunérations sont versées par la société SOLEM, société contrôlante, au titre des mandats sociaux détenus dans cette dernière.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'est versé par la Société aux mandataires sociaux au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux en cette qualité, ni aucune action leur a été attribuée gratuitement.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

8.5 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier

Les membres du Comité exécutif « assimilés aux dirigeants » n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société ou cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

8.6 Opérations réalisées sur les titres de la Société par des personnes ayant des liens personnels étroits en application de l'article L.621-18-2 c) avec les personnes mentionnées aux points 8.4 et 8.5

La société SOLEM a transféré 392.184 actions de la Société au prix unitaire de 5,63 euros, dans le cadre d'une opération de réduction de capital social de la société SOLEM, aux termes de laquelle son capital a été réduit par voie





d'annulation de titres et d'attribution d'actifs sociaux au profit de certains associés (attribution d'une quote part des actions détenues par SOLEM dans le capital de la Société).

9. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2012, est inférieur à 3 %.

Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

10. INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, la Société apporte les informations sociales suivantes, comprenant les informations relatives à la société Haulotte Group SA dans le cadre des données transmises sous la même forme que les années précédentes, ainsi qu'une vision globale des éléments des filiales regroupées par zones géographiques :

a) Emploi

1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique au 31 décembre 2012

	Répartition des effectifs par sexe		Répartition des effectifs par âge					Total
	Hommes	Femmes	< 25 ans	25 à 34	35 à 44	44 à 54	> 55 ans	
ASIE PACIFIQUE	45	36	6	24	39	11	1	81
EUROPE	339	104	15	160	152	96	20	443
AMERIQUE LATINE	88	39	9	58	43	15	2	127
AMERIQUE DU NORD	192	41	5	54	63	71	40	233
Total	664	220	35	296	297	193	63	884





Effectifs de la société Haulotte Group SA au 31/12/2012

	Femmes	Hommes	Total 2012	Total 2011
Cadres	47	150	197	188
ETDAM	43	85	128	133
Ouvriers	34	210	244	281
Alternance	0	0	0	2
Stagiaires	0	1	1	0
Total	124	446	570	604

Intérimaires hommes au 31/12 : 17 (2011 : 15)

Intérimaires femmes au 31/12 : 1 (2011 : 2)

Répartition des effectifs par âge	HAULOTTE GROUP SA
< 25 ans	10
25 to 34	151
35 to 44	203
44 to 54	146
> 55 ans	60
TOTAL	570

2 Les embauches et les licenciements

Les embauches correspondent à des remplacements de salariés sortis ou à des créations de postes. S'agissant des départs, nous avons identifié les licenciements ainsi que les démissions.

	Embauches	Départs
ASIE PACIFIQUE	32	31
EUROPE	68	65
AMERIQUE LATINE	38	26
AMERIQUE DU NORD	46	43
TOTAL	184	165





Embauches au sein de la société Haulotte Group SA:

EN NOMBRE	2012	2011
CDI	30	29
CDI SORTIS DANS L'ANNEE	0	1
CDI MUTES EN COURS D'ANNEE	0	0
CDD	5	4
STAGIAIRES	1	0
APPRENTI	0	1
CONTRATS PROFESSIONNALISATION	0	1
TOTAL	36	34

Sorties au sein de la société Haulotte Group SA :

EN NOMBRE	2012	2011
CDI SORTIS	65	62
- DEMISSIONS	12	25
- LICENCIEMENT	32	6
- FIN DE PERIODE D'ESSAI	2	1
- RETRAITE	7	1
- DECES	1	1
- RUPTURE CONVENTIONNELLE	11	28
- AUTRES MOTIFS CDI	0	0
FIN DE CDD	4	6
RUPTURE ANTICIPEE CDD	0	0
FIN CONTRAT DE QUALIFICATION	1	0
FIN DE STAGE	0	0
MUTATION VERS AUTRE STES GPE	0	0
FIN D'ALTERNANCE	0	1
TOTAL	70	69

Dont 26 licenciements dans le cadre du PSE

3 Les rémunérations et leur évolution

a) Rémunérations au sein de la société Haulotte Group SA





La politique de rémunération d'Haulotte Group SA est révisée chaque année au regard des résultats de l'entreprise et de ses filiales et en tenant compte du contexte économique.

- Masse salariale pour 2011 : 19 959 308.78 €
- Masse salariale pour 2012 : 20 203 126.34 €

Taux moyen de charges sociales (y compris charges expatriés) :

- En 2011 : 50.93 %
- En 2012 : 49.71 %

b) Participation

Il n'y a pas eu de participation versée en 2012 au titre de l'exercice 2011, en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group, sa principale filiale française et la société Solem.

c) Intéressement versé en 2012 au titre de l'exercice 2011

La Société Haulotte Group SA et sa principale filiale française n'ont pas mis en place d'accord d'intéressement au titre de l'exercice 2012.

b) Organisation du travail

1 L'organisation du temps de travail au sein de la Société

Temps plein : 35H00 (soit 1 607 Heures)

Temps partiel pour l'année 2012 :

- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 4 salariés (2011 : 6 salariés)
- 57 % de 1 607 H soit 948 H par an : 1 salarié (2011 : 0 salarié)
- 64 % de 1 607 H soit 1041 H par an : 1 salarié (2011 : 1 salarié)
- 66 % de 1607 H soit 1064 H par an : 1 salarié (2011 : 1 salarié)
- 71% de 1 607 H soit 1 140H par an : 1 salarié (2011 : 1 salarié)
- 73% de 1 607 H soit 1 177,931 H par an : 1 salarié (2011 : 1 salarié)
- 75 % de 1 607 H soit 1205.25 H par an : 1 salarié (2011 : 1 salarié)
- 80 % de 1 607 H soit 1285 H par an : 12 salariés (2011 : 9 salariés)
- 90 % de 1607 H soit 1 446 H par an : 1 salarié (2011 : 2 salariés)

Le temps de travail réglementaire est respecté sur l'ensemble des établissements du Groupe, respectant les spécificités et législations locales.





21

Heures supplémentaires au sein de la Société :

	Nombre	Montant
2010	4721	77 993
2011	19303	294347
2012	27695	420881
Ecart	8392	126534

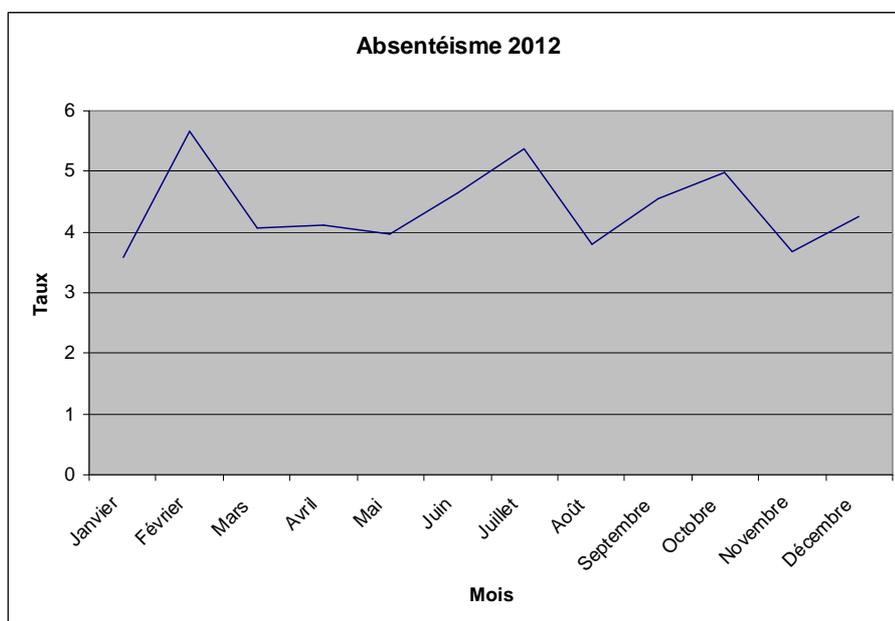
Augmentation significative des heures supplémentaires en 2012 en lien avec les périodes hautes de production sur les sites de Lorette, Reims et Le Creusot pour partie.

Des heures supplémentaires ont été réalisées dans les services supports.

Les salariés concernés par le forfait annuel jour travaillent 218 jours par an.

2 L'absentéisme

Le graphique ci-dessous représente le taux d'absentéisme au sein de la société Haulotte Group lors de l'exercice 2012 :





Motifs d'absentéisme :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

On note une légère hausse de l'absentéisme sur 2012. La maladie reste notre premier vecteur d'absentéisme, avec plusieurs arrêts de très longue durée pour certains salariés.

On retrouve un taux plus important sur les pays d'Europe de l'ouest en lien avec l'indemnisation partielle ou totale des absences.

	Taux d'absentéisme
ASIE PACIFIQUE	0,16%
EUROPE	3,80%
AMERIQUE LATINE	0%
AMERIQUE DU NORD	0,98%

c) Relations sociales

1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La Société est attachée à établir et maintenir un dialogue social constructif avec ses instances participatives, dialogue qui se concrétise par la signature régulière d'accords d'entreprise. S'agissant de 2012, 2 accords majeurs ont été signés dans le cadre des procédures spécifiques de plan de départ (en Espagne et en France).





2 Le bilan des accords collectifs

a) Bilan des accords collectifs

Pour Haulotte Group SA :

- NAO 2012 pour l'année 2013
- Accord égalité professionnelle homme / femme
- Accord sur la prévention pénibilité
- Accord cadre dans le cadre du plan de départ volontaire
- Accord de méthode dans le cadre du plan de départ volontaire

En 2012, le Comité Central d'Entreprise s'est réuni 21 fois, que ce soit pour des réunions ordinaires, extraordinaires ou pour des commissions de suivi d'accord.

Pour Haulotte France :

- NAO 2012 pour l'année 2013

2 négociations ont eu lieu en Espagne : licenciement économique, sécurité sociale

d) Santé et sécurité

1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Notre politique sécurité reste active aussi bien au sein de la société Haulotte Group SA que dans l'ensemble des filiales avec la poursuite de nos actions déjà engagées : challenge sécurité, charte sécurité, journée sécurité. En 2012, un accord a été signé par Haulotte Group sur la prévention de la pénibilité au travail qui permet de se concentrer sur l'ergonomie et les postes de travail, notamment en milieu industriel. Toutes ces mesures constituent de bonnes pratiques au-delà de notre périmètre France, notamment à travers les réalisations des services industrialisation. S'agissant des RPS, et notamment en France, nous travaillons avec une cellule spécialisée sur l'accompagnement des RPS et une cellule d'incidents critiques. Nous poursuivons par ailleurs notre suivi réglementaire (voir politique sécurité définie en 2012).

2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Un accord sur la prévention de la pénibilité a été signé en septembre 2012.





3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Au sein de la Société, le nombre d'accidents du travail a fortement diminué en 2012 (12 accidents du travail avec arrêt au total) grâce à une campagne de sensibilisation forte. De même que nos TF et TG ont diminué en 2012.

Sur l'ensemble du Groupe, les accidents recensés sont les suivants :

	Nombre d'accidents
ASIE PACIFIQUE	2
EUROPE	27
AMERIQUE LATINE	2
AMERIQUE DU NORD	3
TOTAL	34

e) Formation

1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation de la société Haulotte Group est centrée en priorité autour de :

- la poursuite du déploiement de la carte stratégique à travers notamment le développement des compétences sur les métiers clés (services aux clients, développement commercial, R&D...). La société continue la création de parcours de formation sur ces métiers clés pour accompagner les intégrations et la mobilité des collaborateurs.
- La poursuite des engagements de la société au plan des accords de classification, de prévention de la pénibilité ou encore de la politique volontariste de prévention des Risques Psycho Sociaux
- La sécurité, qui reste au cœur de nos priorités, notamment au plan industriel.

L'outil de e-training vient en support et en complément de l'ensemble de ce plan afin d'optimiser et de capitaliser les supports et actions de formation réalisées.

Un processus d'intégration au poste est dupliqué sur l'ensemble des filiales industrielles avec un parcours spécifique intégrant sécurité et formation au métier.





2 Le nombre total d'heures de formation

En 2012, au sein de la Société	0.81%	%MSB
	164 312 €	total
	91 573 €	frais pédagogiques
	72 739 €	frais salaires
	3 706,5	h de formation

En 2012, 14,12% des salariés formés étaient des femmes.

41,1% des stagiaires sont des ouvriers, 26,9% sont des Etams, 32% sont des cadres
 Sur les 3706,5 heures de formation, 991,5 heures ont été réalisées dans le cadre du DIF.

	Heures de formation réalisées
ASIE PACIFIQUE	872
EUROPE	6962
AMERIQUE LATINE	96
AMERIQUE DU NORD	2070

f) Egalité et traitement

1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe de non discrimination hommes/femmes est appliqué, tant à l'embauche qu'au cours du déroulement de la carrière, sur l'ensemble de nos filiales, garantissant le même accès aux formations ou aux promotions internes.

Un rapport annuel de situation comparée entre les hommes et les femmes a été réalisé en 2012 pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Sur Haulotte Group SA, cette analyse a été réalisée en intégrant des critères objectifs tels que l'ancienneté, l'expérience, les diplômes ou encore la technicité du métier.

Recrutement :

L'analyse des recrutements effectués au cours de l'année 2012 montre la politique de non discrimination menée par la Société. Les offres ne font aucune allusion ni au sexe, ni à l'âge. Les salaires proposés à l'embauche tiennent compte uniquement de la technicité du poste, de l'expérience et surtout des compétences du candidat.





Evolution des effectifs :

D'une manière générale, les effectifs de la Société ont diminué de 6.0 % entre 2012 et 2011. Sur cette même période, la répartition hommes femmes évolue légèrement puisqu'elle passe à 22% pour les femmes de l'effectif total contre 78% pour les hommes

L'âge moyen des femmes est de 40.36 ans, alors que les hommes ont en moyenne 41.83 ans. Concernant l'ancienneté, les femmes sont en moyenne dans la Société depuis 7.4 ans, alors que les hommes ont une ancienneté moyenne de 8.8 ans.

De manière générale, âge et ancienneté moyenne des hommes et des femmes augmentent d'un peu moins d'une d'année en 2012.

Les personnels féminins se concentrent surtout sur les fonctions de l'entreprise. La féminisation de certains métiers se poursuit, notamment au marketing, en supply chain, à la qualité / environnement.

Temps de travail :

Les temps partiels sont choisis et demandés par les salariés. En 2012, 5 temps partiels ont été demandés dont 1 homme (congé parental).

Rémunération :

Les augmentations de salaire sur 2012 ont 2 raisons principales :

- l'augmentation générale versée en 2012 à l'ensemble des salariés excepté aux membres du COMEX,
- les évolutions individuelles liées à de nouvelles fonctions.

Conditions de travail :

La répartition des femmes en termes de CSP reste plus forte dans les catégories Cadre et ETDAM. Ces personnels féminins, travaillant en journée, sont exposés essentiellement à des risques professionnels liés à l'activité administrative. Les hommes, plus nombreux en production, et dans la catégorie Ouvrière, sont exposés à des risques professionnels liés à l'activité industrielle.

Les indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale sont les suivants :

- Signature d'un accord égalité professionnelle
- Les demandes de congés parentaux sont systématiquement acceptées. En 2012, 30 salariés ont bénéficié du congé paternité dont la durée est de 11 jours consécutifs, en plus des jours conventionnels de naissance.





2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Société compte 28 bénéficiaires travailleurs handicapés pour un versement de 0 € (2011 : 28 bénéficiaires et versement de 0 €).

La modification de la loi concernant l'emploi des handicapés dans l'entreprise cumulé à une diminution de la sous-traitance, via des ateliers protégés, nous permettent d'atteindre au global nos obligations d'emploi. Sur l'ensemble des filiales, il n'y a pas de discrimination s'agissant de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

3 La politique de lutte contre les discriminations

La charte des comportements professionnels du Groupe interdit strictement toute pratique ou tout comportement pouvant être assimilés, au regard des législations nationales, à des discriminations fondées sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge ou le sexe ou à un harcèlement moral ou sexuel.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants

La politique générale de l'entreprise répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le Groupe veille au respect de la dignité de ses collaborateurs, sous-traitants, intérimaires et fournisseurs.

11. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe est confronté aux principaux enjeux environnementaux : le changement climatique, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles – air, eau, sols et ressources énergétiques, la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a concentré son reporting sur les divisions industrielles (sites de production) qui sont les unités les plus consommatrices d'énergie et génératrices de déchets, et dont l'impact sur l'environnement est le plus important. Les filiales de distribution et de location n'ont donc pas fait l'objet d'études aussi approfondies pour cet exercice en raison de leur impact plus limité, mais des outils de reporting seront mis en place pour le prochain exercice.

Cette année encore, le Groupe a poursuivi son engagement volontaire et dynamique dans le domaine du développement durable : recherche de progrès, amélioration des méthodes de travail, maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement, respect des réglementations locales, ligne de conduite axée sur la prévention, la sécurité et la santé des hommes et des femmes.





Les plans d'action à des fins préventives, protectrices et sociales se poursuivent dans l'ensemble des divisions et filiales du Groupe. La mobilisation, la responsabilisation et la sensibilisation permanente aux risques et impacts environnementaux liés aux activités de chaque intervenant, sont les éléments clés de la réussite du Groupe en matière de développement durable.

En application de l'article R.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations environnementales suivantes :

a) Politique générale en matière environnementale

Haulotte Group s'est engagée volontairement à mettre en place un Système de Management Environnemental selon l'ISO 14001 et à le déployer progressivement sur ses sites de production. Au 31 décembre 2012, deux sites français sont certifiés. Un troisième le sera au cours du premier semestre de l'exercice 2013. Un déploiement de cet objectif de certification sur les sites étrangers suivra.

Nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeurent la maîtrise des risques sur les zones où se situent nos activités, la maîtrise de nos consommations énergétiques, ainsi que la gestion et la réduction de nos déchets.

1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Les responsabilités en matière d'environnement sont clairement définies à tous les niveaux de notre organisation. Chaque directeur d'usine est responsable de son site et à ce titre de l'application effective de la politique du groupe, de son système de management environnemental, et de ses résultats. Afin de répondre à cette dynamique, les divisions européennes et américaines ont des équipes dédiées. animateurs environnement en Europe ou responsables de maintenance pour les Etats-Unis sont chargés de faire appliquer la réglementation locale et les procédures internes en matière environnementale. Une coordination au niveau central est assurée par le responsable des systèmes de management qualité et environnement sous la responsabilité du directeur industriel.

2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Une première démarche « interne » passe par la sensibilisation constante des salariés aux enjeux et aux risques encourus dans le cadre des activités de production. De plus, dans le cadre du parcours d'intégration, les nouveaux embauchés bénéficient d'une formation à l'environnement. A titre d'illustration, 288 personnes ont pu bénéficier d'une formation environnement en 2012.

Par ailleurs, toute personne extérieure intervenant sur nos sites est sensibilisée à notre démarche, informée des consignes et de la politique environnement du Groupe et doit s'y conformer.





3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le cadre de notre système de management environnemental, des audits internes et des visites de contrôle terrain effectuées à intervalles réguliers sont menés afin de s'assurer de l'amélioration continue de nos performances.

En France, conformément à la réglementation, un Conseiller à la sécurité est désigné et contrôle le respect de la réglementation sur la gestion des matières dangereuses utilisées dans le cadre de la production.

De plus, un budget spécifique (budget ISO 14001) est alloué à la gestion environnementale. Les équipes dédiées travaillent continuellement à l'amélioration de nos performances environnementales.

4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental nécessitant la comptabilisation d'une provision pour au 31 décembre 2012.

b) Pollution et gestion des déchets

L'un de nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeure la gestion et la réduction des déchets. Les différents plans d'action pour la préservation de l'environnement sont élaborés dans le strict respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où intervient le Groupe.

1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les risques de pollution des sols et des eaux de surface liés aux activités du Groupe proviennent essentiellement des déversements accidentels et des stockages de déchets. L'approche du Groupe en matière de prévention et de maîtrise des pollutions repose sur plusieurs axes :

- l'identification des déversements possibles sur nos sites et la sensibilisation des employés aux mesures de prévention et protection,
- la maîtrise des pollutions via des opérations visant à les confiner ou à les réduire (bacs et rétentions, kit de prévention, stockage protégé ...).
- la prévention de fuites : par des opérations d'entretien à une fréquence adaptée pour en limiter l'apparition.

Les rejets dans l'eau issus de notre activité d'assemblage de nacelles et de chariots élévateurs sont limités en raison de notre process de fabrication mais également du traitement en circuit fermé des effluents aqueux qu'il peut générer.





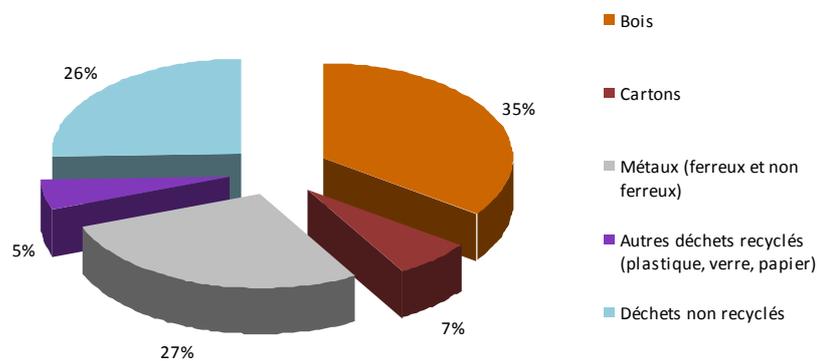
2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe veille à maîtriser ses productions de déchets à tous les stades de son activité, aussi bien au niveau des sites de production que des bureaux. Cet engagement se traduit par une politique de tri des déchets, de recyclage et de valorisation des déchets.

Au niveau des sites de production, la maîtrise de la gestion des déchets s'articule autour de quatre étapes fondamentales :

- l'identification des déchets (technique et réglementaire) ;
- leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ;
- leur traçabilité, depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ; et
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

Type de déchets et répartition par poids

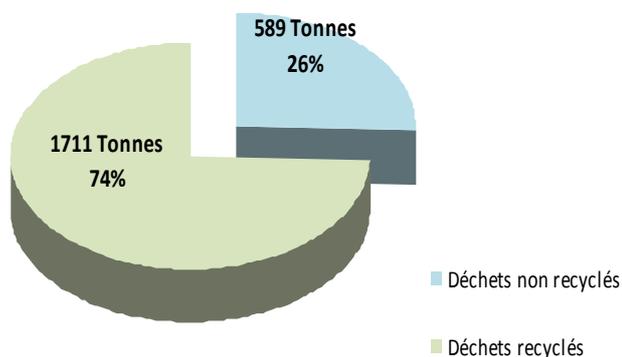


Ces données proviennent de l'ensemble des divisions industrielles du Groupe à l'exception des Etats-Unis. Pour cette division, nous disposons des données de l'exercice 2011, qui ne devraient pas présenter de différences significatives en 2012 : 1,98 tonnes de bois, 32,62 t de carton, 400,43 t de métaux, 14,23 t d'autres déchets recyclés, pour une quantité totale de 449,26 t de déchets.

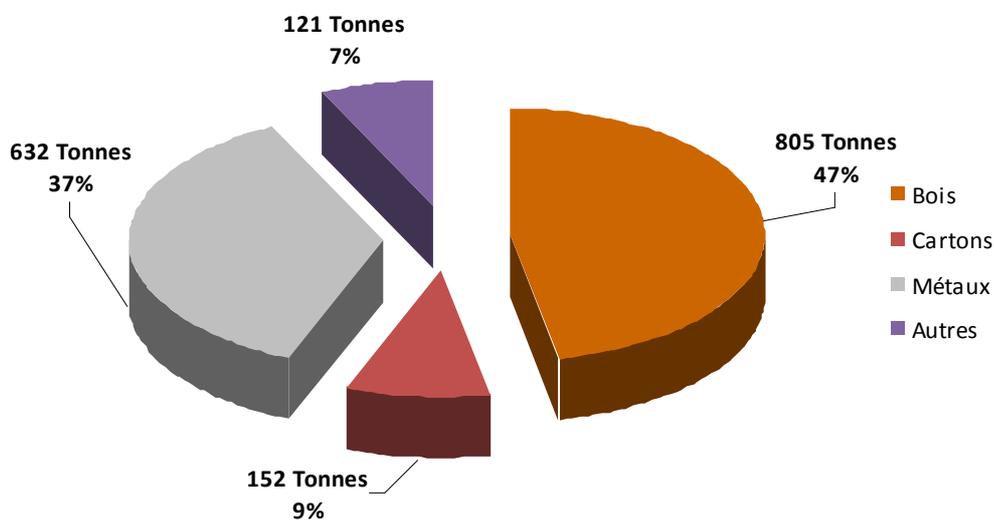




Répartition des déchets selon le type de traitement



Répartition des déchets recyclés



Sur l'ensemble des divisions hors USA, le coût total du traitement des déchets s'est élevé à 69 838€ au cours de l'exercice 2012. Lors de l'exercice 2011, le coût du traitement des déchets générés par la division américaine s'élevaient à 13 456 €.





3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités du Groupe n'engendrent pas de nuisances sonores particulières et le Groupe se conforme à la réglementation locale. L'implantation des sites de production dans des zones industrielles ou des bassins d'activités industrielles n'est pas de nature à générer des nuisances auprès des populations riveraines.

c) Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'est donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et d'eau. Des documents internes en décrivent les enjeux et proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction.

1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

EAU		
USINES	Consommation d'eau (en m3)	Coût (en euros)
Usines Europe	14443	23609
Usine Amérique du Nord	3 142	3 900
Usine Asie	5 000	2 114
TOTAL	22585	29 622

2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

PEINTURE	
USINES	Consommation de peinture (Kg)
Usines Europe	122 878
Usine Amérique du Nord	45 394
Usine Asie	0
TOTAL	168 272

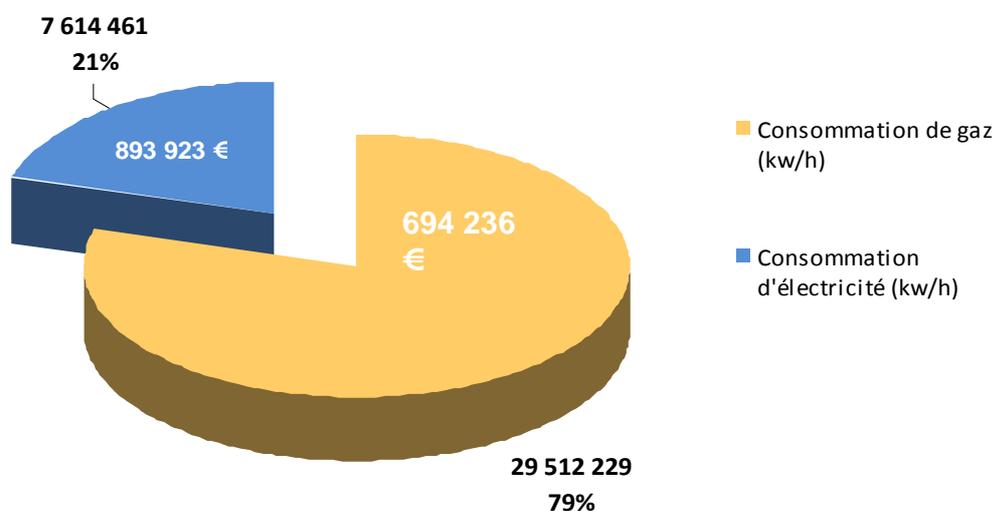




3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

USINES	Consommation de gaz (kw/h)	Consommation d'électricité (kw/h)	Coût électricité (en euros)	Coût gaz (en euros)
TOTAL	29 512 229	7 614 461	694 236	893 923
Energies cumulées	37 126 690		1 588 159	

Répartiton des énergies consommées



4 L'utilisation des sols

L'activité n'est pas de nature à générer des pollutions des sols.





d) Changement climatique

1 Les rejets de gaz à effet de serre

Au cours de l'exercice 2012, aucun bilan d'émission de gaz à effet de serre n'a été dressé. Un tel bilan est projeté en 2013.

2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité d'Haulotte n'a qu'un impact modéré sur son environnement, et par conséquence, une influence mineure et non significative sur le changement climatique. Par ailleurs, l'activité commerciale et industrielle d'Haulotte Group n'est pas impactée directement par les conséquences du changement climatique.

e) Protection de la biodiversité

1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aucun de nos sites n'est implanté dans une zone protégée au titre des réglementations locales environnement.

12. INFORMATIONS SOCIETALES

En application de l'article R.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations sociétales suivantes :

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe s'attache, partout dans le monde, à favoriser l'emploi local. Plus largement, le Groupe développe son activité au plus près de ses clients, en ouvrant notamment des filiales sur les marchés locaux, et des divisions industrielles dans chaque zone (sauf en Amérique latine) pour soutenir ces marchés et en favorisant un réseau de fournisseurs locaux, afin d'optimiser les flux logistiques, diminuer les coûts, et réduire l'impact environnemental.





b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans sa volonté de s'inscrire dans un cadre local, au plus proche de ses clients et des populations riveraines, le Groupe entretient un dialogue continu avec les acteurs intéressés par l'activité de la Société. Ce dialogue se nourrit d'actions concrètes et diverses, menées auprès des personnes, associations, établissements d'enseignement supérieur ou groupe d'intérêts concernés.

2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Par exemple, les actions menées peuvent prendre la forme de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur proches des structures du Groupe, notamment par l'accueil de stagiaires, versement de la taxe d'apprentissage, journées découvertes, par des actions privilégiées menées conjointement avec la branche syndicale, mais aussi avec la médecine du travail ou la Direccte, des groupements d'employeurs, et encore un soutien à des projets sociaux locaux.

c) Sous-traitance et fournisseurs

1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Haulotte a mis en place une démarche de développement durable et de progrès continu. Il demande à ses fournisseurs d'y participer, vis-à-vis de leur propre environnement, et en réponse aux attentes sociales et sociétales de leurs propres parties prenantes.

2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation,
- Assemblage,
- Assurance qualité et respect des réglementations.

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.





d) **Loyauté des pratiques**

1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

La charte des comportements professionnels du Groupe prévoit qu'aucun personnel ne peut accepter de cadeau ou de pourboire de la part de clients ou de fournisseurs à l'exception d'objets promotionnels de faible valeur. Le groupe interdit également toute forme de paiement illicite à un client ou un fournisseur afin d'obtenir un contrat ou un avantage commercial.

Aucun membre du personnel du groupe ne peut investir, directement ou indirectement dans le capital d'un fournisseur ou d'un client lorsque des relations contractuelles existent entre la société et ce fournisseur ou ce client.

Plusieurs audits internes ont été menés, et sont diligentés régulièrement, afin de vérifier la bonne application des procédures du Groupe et le strict respect de ces consignes.

2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Tout au long des processus de conception, fabrication et vente des produits, le Groupe s'attache à apporter un soin particulier à la santé et la sécurité des consommateurs, et veille à l'amélioration continue des matériels. Cette attention particulière passe par la certification des sites (certification environnementale ISO 14001), le respect des législations (notamment sur la sécurité, l'homologation et la conformité des machines), et une veille permanente des incidents ou accidents qui pourraient survenir et dans lesquels la présence d'un produit du Groupe serait constatée.

3 Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Rappelant que le Groupe s'attache à respecter les législations locales, il convient de préciser que les politiques RH et sécurité sont déployées sur l'ensemble du Groupe, concernant aussi bien l'accès à l'emploi, la non discrimination, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail (aussi bien physiques que mentales), en prenant en compte l'être humain dans toutes ses dimensions, physiques et psychologiques et en respectant les particularités locales. Ceci constitue un socle de valeurs que le Groupe promeut non seulement en France, mais dans chaque pays où il est présent.

13. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

13.1 Structure du capital de la Société

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille SAUBOT.





A la clôture de l'exercice 2012, la structure du capital est la suivante :

- SOLEM : 54,67 % du capital (et 72,43 % des droits de vote) ;
- Public (actions au porteur) : 36,85 % du capital (et 24,41 % des droits de vote) ;
- Autres actionnaires nominatifs : 3,03 % du capital (et 3,15 % des droits de vote) ;
- Actions auto-détenues : 5,44 % du capital social (sans droit de vote).

13.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce

Nous vous informons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

13.3 Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

13.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.





Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de soixante dix ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.

Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée.





La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

13.5 Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

13.6 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la limite de 5 % du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.





L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

14. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice et de la convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, d'approuver ledit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

15. MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 DES STATUTS RELATIF A LA LIMITE D'AGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de modifier l'article 12 des statuts relatif à la limite d'âge du Président du Conseil d'administration afin de le porter de 70 ans à 80 ans.

16. RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 mars 2013 et est joint en Annexe 2 du présent rapport.





17. TABLEAU ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons que le tableau des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité et accordées par l'assemblée générale, au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, figure en Annexe 3 du présent rapport.

18. PROPOSITION D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi :

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 et conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ;
- L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra au nombre d'actions





achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale ;

- La Société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 20 euros.
- La Société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 62.428.258 euros.

La présente autorisation serait donnée pour une période de 18 mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 mai 2012 sous la sixième résolution.

Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera établi et publié préalablement à la réalisation de ce nouveau programme en application de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous acceptez cette proposition, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

19. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO DETENUES PAR LA SOCIETE

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions visé ci-avant, dans la limite de 10 % du capital de la société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et ce par périodes de 24 mois.





Par ailleurs, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser en application des dispositions de l'article L.225-209, alinéa 7 du Code de commerce et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles.

La présente autorisation serait donnée pour une période de dix huit mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 mai 2012.

20. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

20.1 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 4-4 du présent rapport.

La situation de ces sociétés est décrite dans le tableau figurant au paragraphe 4-4 du présent rapport.

20.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Le Groupe a anticipé au 31 décembre 2012 l'application de la norme IAS 19 révisée – Engagements postérieurs à l'emploi. Les conséquences de cette application anticipée sont détaillées dans la note 4.9 et la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés, elles consistent principalement pour le Groupe :

- en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (principalement les indemnités de départ à la retraite versées en France pour Haulotte Group) en la constatation immédiate des écarts actuariels qui étaient précédemment comptabilisés dans le compte de résultat en autres éléments du résultat global et en un renforcement des informations à présenter en annexe
- en ce qui concerne les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois ») sans impact pour le Groupe.

20.3 Activité du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 355.7 M€ en 2012, contre 306.9 M€ en 2011, soit une croissance de 16% entre les deux années.

Les ventes annuelles ont progressé dans toutes les zones géographiques, et plus particulièrement en Amérique Latine (+77%). Les Etats-Unis (+27%) et l'Asie Pacifique (+21%) maintiennent un rythme de croissance soutenue alors





que l'Europe (+5%) reste marquée par un fléchissement sur le second semestre. Les activités de location et services progressent avec respectivement +8% pour la location et +5% pour les services à fin 2012.

Le résultat opérationnel consolidé du Groupe est en forte progression, puisqu'il s'établit à +0,8 M€, contre (4,6 M€) en 2011. Cette amélioration est due :

- à l'impact des volumes additionnels sur la marge brute
- à la baisse du coût de la sous-activité des unités de production,
- à la poursuite d'une évolution favorable de nos prix de vente,
- à une meilleure marge sur les activités de location et de services.

Les frais fixes, hors dépréciation de créances clients, augmentent de 4%, reflétant principalement l'investissement commercial dans les zones à fort potentiel de développement.

Le coût de la réorganisation industrielle, présenté en résultat opérationnel non courant, s'est élevé à 4,7 M€ au niveau consolidé sur l'exercice.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2012 est de (7,5 M€), contre (9,0 M€) en 2011.

20.4 Evolution prévisible de l'ensemble consolidé

Malgré un environnement économique européen toujours difficile, la bonne orientation des marchés émergents et le besoin de renouvellement des parcs chez les loueurs européens devraient permettre à Haulotte Group d'afficher une croissance voisine de 10% de son chiffre d'affaires en 2013 et de poursuivre l'amélioration de sa marge opérationnelle.

Les priorités pour l'année 2013 seront : l'augmentation de parts de marchés dans certaines zones, la consolidation de nos marges, le lancement de nouveaux modèles pour les marchés anglo-saxons et la maîtrise de notre besoin en fond de roulement.

20.5 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-5 du présent rapport.

20.6 Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-7 du présent rapport.





20.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-8 du présent rapport.

20.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-9 du présent rapport.

20.9 Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-10 du présent rapport.

20.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entreprises comprises dans la consolidation - Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-11 du présent rapport.

20.11 Activités en matière de Recherche et Développement

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-13 du présent rapport.

* * *

Votre Conseil d'administration vous invite, après lecture du présent rapport et des rapports des commissaires aux comptes, à approuver les comptes, donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui sont présentées dans le présent rapport et dans le texte des projets de résolutions.

Le Conseil d'Administration





**ANNEXE 1 :
 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES**

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 12	31/12/2009 12	31/12/2008 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 057 837	4 057 837	4 057 837	4 054 917	4 236 851
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 214 129	31 214 129	31 214 129	31 191 669	32 591 164
- auto-détenues	1 837 823	1 837 823	1 837 823	1 837 823	3 239 418
- soumises à dividendes	29 376 306	29 376 306	29 376 306	29 353 846	29 351 746
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	164 262 857	151 314 901	98 346 721	98 339 134	358 964 658
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provision	-13 818 444	-7 928 263	-16 752 897	-20 963 067	49 819 851
Impôts sur les bénéfices	-861 848	-629 610	-12 355 039	-14 229 161	-8 257 022
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provision	9 601 242	24 732 911	22 347 831	20 306 515	37 372 487
Résultat net	-22 557 838	-32 031 564	-26 745 690	-27 040 421	20 704 385
Résultat distribué					6 457 384
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot.amortissements, provisions	-0,42	-0,23	-0,14	-0,22	1,78
Résultat après impôt, participati					
dot. amortissements et provision	-0,72	-1,03	-0,86	-0,87	0,64
Dividende attribué					0,22
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	586	614	637	682	701
Masse salariale	22 340 779	19 959 309	16 209 296	16 868 511	23 424 040
Sommes versées en avantages sociaux					
(sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 564 167	9 022 863	7 217 931	7 169 440	9 629 150





ANNEXE 2 :

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

(composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ; règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise ; règles et principes arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux ; modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale ; éléments de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique et publiés dans le rapport de gestion ; procédures de contrôle interne et de gestion des risques)

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte ci-après :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Société ainsi que de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- des règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion.
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport concerne la société mère Haulotte GROUP ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 6 mars 2013 conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al. 10 du Code de Commerce.

1. COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société est composé des sept administrateurs suivants dont deux administrateurs indépendants.





4

Identité des administrateurs / dirigeants	Fonctions exercées dans la Société	Date de première nomination au titre du mandat dans la Société	Date d'expiration du mandat dans la Société
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Conseil d'administration du 31/08/1989 et Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/1990 Conseil d'administration du 17/05/1985	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	Conseil d'administration du 22/12/1999 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2000	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Elisa SAUBOT	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/1998	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Hadrien SAUBOT	Administrateur	Cooptation en remplacement de Béatrice Saubot en Conseil d'administration du 23/03/2004 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2004	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
José MONFRONT	Administrateur Directeur général adjoint Directeur des Opérations	Cooptation en remplacement d'Yves Boucly en Conseil d'administration du 30/09/2004 et ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2005	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Michel BOUTON	Administrateur	Conseil d'administration du 22/01/2001 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2001	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Bertrand BADRE	Administrateur	Conseil d'administration du 21/03/2005 et ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2005	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016





- 4 En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous précise que la proportion hommes/femmes au sein du Conseil d'Administration est la suivante :
- Hommes : 85,7%
 - Femmes : 14,3%





5

Identité des administrateurs / dirigeants	Fonctions exercées en dehors de la Société
Pierre SAUBOT	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de la société SOLEM SAS, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, - Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE, - Gérant de Société Commerciale du Cinquau, - Co-gérant de la SCI LANCELOT, - Administrateur de la société Valeur du Sud, - Trésorier de la confédération nationale des vignerons indépendants de France,
Alexandre SAUBOT	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société SOLEM SAS, - Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, - Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, - Co-gérant de la SCI LANCELOT - Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, - Administrateur d'Haulotte Iberica, - Administrateur d' Haulotte Portugal, - Administrateur d'Haulotte Scandinavia, - Administrateur d'Haulotte Italia, - Gérant d' Haulotte GmbH, - Administrateur d'Haulotte Polska, - Directeur d'Haulotte UK, - Directeur de UK Platforms, - Directeur de UK Training, - Directeur d'Haulotte Australia, - Président d'Haulotte US, - Directeur d'Haulotte Singapour, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Administrateur unique d'Haulotte Cantabria, - Administrateur d'Haulotte Arges, - Président d'Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd, - Administrateur d'Haulotte Mexico, - Président de Locav Srl, Nove Srl, - Directeur de Haulotte Middle East, - Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	NEANT
Hadrien SAUBOT	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de la société SOLEM SAS,
José MONFRONT	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société Haulotte Trading Shangaï co.Ltd.
Michel BOUTON	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société PVI, - Président de la société SOVIBUS, - Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), - Président de la société SOVITRUCKS
Bertrand BADRE	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier Groupe de Société générale, - Membre du Comité Exécutif Société générale, - Administrateur SOFIOUEST SA, - Administrateur SIPA, - Membre du Conseil de Surveillance Eurazeo.





1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Nombre des réunions, taux de présence et principales décisions prises :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre (4) fois, avec un taux de présence effective moyen de 71,43 %.

Date des réunions du Conseil	Taux de présence	Principales décisions prises
7 mars 2012	57,14 %	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes sociaux et consolidés - Renouvellement du mandat du Président Directeur Général, sous condition suspensive de son renouvellement de mandat d'administrateur, - Projet d'autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et à l'effet d'annuler les actions auto-détenues, - Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital, - Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre au public, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital, - Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital, - Projet d'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet des précédentes décisions, en cas de demandes excédentaires, - Projet d'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, dans des conditions à déterminer par celle-ci, - Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société, dans la limite de 10% du capital social et, en vue de rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange,





5.

		- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise,
15 juin 2012	71,43 %	- Constitution d'une filiale à Mumbai (Inde).
4 septembre 2012	71,43 %	- Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle consolidée - Etablissement du rapport financier semestriel et examen des documents de gestion prévisionnelle - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012.
28 décembre 2012	85,71%	- Autorisation d'une convention d'abandon de créance avec retour à meilleure fortune par la société HAULOTTE GROUP au profit de sa filiale italienne NOVE Srl, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Modalités de préparation des décisions :

- *Les modalités de convocations*

Les administrateurs ont été convoqués en moyenne 17 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

- *Les modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision*

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu, lors de chaque réunion du Conseil, tous les documents et informations nécessaires à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission et, notamment, les comptes sociaux annuels, consolidés et semestriels ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Le fonctionnement et les attributions des comités du Conseil :

Je vous rappelle que le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2011 a décidé de se constituer en Comité d'Audit et de modifier corrélativement le règlement intérieur du Conseil d'Administration afin d'élargir ses attributions en conséquence et lui inclure les pouvoirs expressément attribués au Comité d'Audit par l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

Le Comité d'Audit est composé de tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Pierre SAUBOT,
- Monsieur Alexandre SAUBOT,
- Monsieur Michel BOUTON,
- Monsieur Bertrand BADRE,
- Monsieur Hadrien SAUBOT,
- Mademoiselle Elisa SAUBOT,
- Monsieur José MONFRONT.

Règles particulières prévues dans un règlement intérieur ou une charte :

Lors du Conseil d'Administration du 11 mars 2009, les administrateurs ont adopté le Règlement Intérieur du Conseil d'administration qui prévoit entre autres les modalités de recours aux moyens de visioconférence.





5. Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration du 9 mars 2011 pour élargir ses compétences au Comité d'Audit.

Le Règlement Intérieur de Conseil d'Administration peut être consulté au siège social de la société.

Il n'existe par ailleurs pas de charte.

2. LIMITATIONS DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Il est rappelé que la Société a opté par décision du Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale exercées par Monsieur Pierre Saubot.

Le Président Directeur Général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

3. REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Par application de l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, je vous informe que la Société, compte tenu, notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Toutefois, la Société s'inspire, pour l'organisation de sa gouvernance, de certaines recommandations contenues dans le code de gouvernance d'entreprise MiddleNext de décembre 2009.

Ainsi, notamment, le Conseil d'administration est composé de deux administrateurs indépendants sur sept membres, étant précisé qu'un administrateur est considéré comme administrateur indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. De même, les dirigeants mandataires sociaux ne cumulent pas leurs mandats avec un contrat de travail.

Pour le surplus, le mode de gouvernance de la Société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

4. PRINCIPES ET REGLES EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont les suivants :

Il convient de préciser que les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont versées par la société mère de Haulotte GROUP, la société SOLEM SAS.





54

Pierre SAUBOT – Président et Directeur Général		
Type de rémunération	Montant versé en 2012	Règles de détermination
Rémunération fixe	97500 €	La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM qui la verse.
Rémunération variable	15 000 €	La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Avantage en nature	Néant	
Jetons de présence	Néant	

Type d'engagement	Oui	Non	Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution
Contrat de travail		X	
Régime de retraite complémentaire		X	
Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions		X	
Indemnités de non concurrence		X	

Alexandre SAUBOT – Directeur Général Délégué		
Type de rémunération	Montant versé 2012	Règles de détermination
Rémunération fixe	312 000 €	La rémunération est déterminée et fixée par la société SOLEM qui la verse.
Rémunération variable	40 000 €	La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Avantage en nature	Néant	
Jetons de présence	Néant	

Type d'engagement	Oui	Non	Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution
Contrat de travail		X	
Régime de retraite complémentaire		X	
Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions		X	
Indemnités de non concurrence		X	





5. Je vous indique qu'aucune attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux en cette qualité.

Je vous indique également que les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération ou aucun jeton de présence au titre de leur mandat social. Ils sont néanmoins remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances, sur justificatifs.

5. MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 8 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et, en particulier :

- à l'article 16 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ;
- aux articles 8 à 11 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

6. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément au nouvel article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, je vous informe que le paragraphe 13 du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

7. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

7.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.





7.2 Descriptif synthétique des procédures mises en place

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société

- (i) Le contrôle interne au sein de la Société est confié par la Direction générale à chaque direction. Au siège et en filiale, la mise en place et le contrôle des procédures de contrôle interne sont donc l'une des attributions des responsables ou directeurs de département.
- (ii) Ces procédures de contrôle interne sont placées sous la responsabilité de la Direction financière et du Secrétariat général du Groupe qui en assurent la rédaction et la promotion et veillent à leur cohérence et leur bon fonctionnement. Il existe un socle de procédures internes écrites disponibles sous l'intranet de la Société.

Les différents acteurs du contrôle interne au sein du Groupe sont :

- La direction financière (avec le département Contrôle de Gestion, le département Credit Management et le département de l'audit interne) ;
- le Secrétariat Général (avec le service juridique, le service ressources humaines et la DSI) ;
- la direction industrielle (avec le service Qualité).

• La direction financière :

- Le département Contrôle de gestion se compose de deux pôles :
 - un pôle contrôle de gestion industriel et fonction corporate, représenté pour la fonction industrielle sur chaque site de production et pour les fonctions corporate par une équipe dédiée en central ;
 - un pôle contrôle de gestion des filiales (distribution et location), piloté depuis le siège social et représenté par un contrôleur local dans les principales filiales, qui assure le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe. En complément le contrôleur financier de la zone est l'intermédiaire entre le Groupe et les contrôleurs de chaque filiale de sa zone.

Ces équipes contribuent à la mise en œuvre du contrôle interne en :

- veillant à la sécurisation des actifs, notamment via la mise en place de nouvelles procédures d'inventaire,
- veillant et aidant à la diffusion des règles comptables et de gestion du groupe,
- veillant à ce que les dépenses soient réalisées dans le cadre du budget défini au début de chaque exercice et dans le cadre des règles d'engagements et de délégations définies par le Groupe.





5

- Le département Credit Management a renforcé son contrôle interne au moyen des activités suivantes :
 - le département Trésorerie et
 - le département Crédit

Le département Trésorerie est en charge des opérations d'équilibrage bancaire, de la gestion de la trésorerie multidevises, de la gestion du risque de taux, de l'optimisation des flux et du suivi du budget de trésorerie.

Le département Crédit :

- s'assure de la correcte application des principes définis en matière de gestion des risques clients. Pour ce faire, il vérifie l'évolution du poste client sur toutes les filiales, contrôle les back logs afin de s'assurer du respect des limites d'encours, procède au rapprochement du budget de trésorerie avec les encours client des filiales,
- procède à un contrôle en commun avec le service contrôle de gestion sur le niveau de marge et de conditions de paiement pour les affaires les plus importantes. Dans ce cadre a été mise en œuvre courant 2011 une procédure intitulée « Deal Approval ».
- organise le recouvrement, suit les encours de financement et consolide l'ensemble des engagements financiers du Groupe

En 2012 le département Crédit a procédé au suivi de la procédure crédit modifiée l'année précédente et destinée à simplifier les seuils, permettant ainsi une harmonisation des termes de la procédure crédit avec ceux de la procédure de « Deal Approval ».

- Le département de l'audit interne (voir b)
- Le Secrétariat Général :
 - le service Juridique du Groupe:
 - suite à la mise à jour de la procédure de suivi des Accidents/Incidents, le service juridique participe aux réunions des « Safety Committees » qui se tiennent régulièrement (tous les deux mois, et plus si nécessaire) et rassemblent les acteurs concernés par la bonne gestion du suivi technique et juridique des incidents et accidents dont le Groupe a connaissance et dans la survenance desquels la présence d'un de nos produits est constatée.
 - dans le cadre d'un renforcement des procédures, le service juridique a travaillé à l'élaboration une procédure de recouvrement des impayés clients, qui sera mise en œuvre sur l'exercice suivant, ainsi qu'à la détermination d'une procédure de reporting juridique et de remontée des informations 'corporate' et 'de signature des contrats venant des,
 - par ailleurs, le service juridique a organisé des actions de formation ponctuelles, afin de sensibiliser les équipes aux enjeux juridiques (relations commerciales, obligations contractuelles...). En 2012, cette démarche s'est déroulée particulièrement en collaboration avec les acteurs du département achats.
 - le service Ressources Humaines avec un service central et des représentations sur chaque site de production :





5

- la charte Sécurité visant à améliorer la sécurité humaine de ses collaborateurs au quotidien, qui avait été lancée en France, a été élargie à plusieurs autres pays dans lesquels le Groupe est présent, afin de renforcer le contrôle dans son domaine. Dans cette optique, les challenges sécurité ont été renouvelés.
 - La procédure Recrutement mise en place continue à s'appliquer.
 - Ce service a assuré la promotion de la Procédure Management Group, socle des règles essentielles du Groupe en matière de RH, Finance, Juridique et Assurance. Ce service s'est également impliqué fortement dans la relance et la rédaction d'un journal interne.
 - la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a renforcé son contrôle quant à l'harmonisation et la standardisation des équipements informatiques en mettant en œuvre des Standards Bureautique Haulotte ainsi qu'une procédure établissant les conditions de mise à disposition des moyens de communication. La DSI continue de déployer cette politique d'harmonisation afin de renforcer l'homogénéité des équipements et la sécurité des impressions, échanges et communications.
- La fonction Qualité du groupe est composée d'un Directeur qualité, d'un responsable projets qualité amélioration, de deux responsables qualité projet, d'un responsable développement fournisseurs, et d'une animatrice système qualité et environnement. Courant 2011, la Direction Qualité a été scindée de la Direction Technique, afin que chacun des deux directions puissent poursuivre ses plans d'action avec des équipes dédiées, en renforçant l'indépendance de la Qualité vis-à-vis de la Technique.

Chaque division industrielle (site de production) a son propre service qualité animé par un responsable qualité de site (division) avec plusieurs fonctions représentées : qualité client (SAV) - qualité Montage (contrôle final) - qualité Fournisseurs (assurance qualité process et assurance qualité série) - qualité Système (suivi des audits internes etc..).

Le département Qualité a renforcé son contrôle interne ainsi :

- En élaborant une procédure de gestion des Réclamations Clients, afin de structurer et traiter les informations provenant du terrain, des filiales de distribution et des clients,
 - En élaborant une procédure de gestion des modifications pour assurer une meilleure maîtrise et un meilleur contrôle des modifications apportées aux machines
 - En prenant une part active aux réunions des « Safety Committees ».

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Pour rappel, le groupe Haulotte a lancé en juin 2008 une démarche de cartographie de ses risques au niveau du groupe afin d'identifier les principaux risques catastrophe qui pourraient mettre en péril la pérennité du groupe. Dans le cadre de cette démarche, un outil a été élaboré en 2008 avec l'ensemble de la direction générale du groupe en vue non seulement d'identifier mais aussi de coter les risques au sein du groupe Haulotte.

Cette démarche a amené le Comité Exécutif (Comex) du Groupe à créer un département d'Audit Interne à compter du 1^{er} Avril 2011, rattaché à la Direction financière du Groupe.

La première mission de la Directrice de l'audit Interne nouvellement nommée fut la mise à jour de la cartographie des risques du Groupe telle qu'elle avait été établie en 2008.

Cette cartographie a été présentée en Comité Exécutif et a permis d'identifier 5 typologies de risques critiques :

- le risque de perte d'un client clé,
- le risque de perte d'un fournisseur clé,
- le risque de contrefaçon,
- le risque de fraude et gouvernance,
- le risque produit.

A partir de cette liste de 5 risques, a été identifié le niveau de maîtrise par la société tant sur la prévenance que sur le traitement de ces risques. En effet des outils de sécurisation de l'activité ont été mis en place concernant les processus innovation, le process de gestion des fournisseurs, de prévisions des ventes ainsi que la gestion des comptes clients clés.





5 En 2012, le Comité Exécutif a validé la poursuite des audits sur les risques de fraude au sein des filiales commerciales et industrielles ainsi qu'au sein de services centraux. Se sont également poursuivis les audits de la mise en œuvre de la procédure de gestion des modifications des machines en clientèle. En complément a été lancé un audit de risque sur le sujet de la Formalisation de la relation contractuelle, couvrant tant l'activité d'achat que celle de la qualité et l'approvisionnement.

Les objectifs des ces audits sont les suivants :

- réduire les risques liés à l'activité,
- mettre en place un reporting à la Direction des faits constatés,
- sensibiliser les entités et départements Haulotte sur l'importance du respect des procédures,
- obtenir des plans d'actions de la part des entités audités pour leur mise en conformité,
- s'assurer de la mise en œuvre des plans d'action proposés par les audités et l'obtention du résultat attendu,
- améliorer et faire évoluer les procédures en tenant compte des constats lors des missions d'audit.

c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes semestriels et annuels consolidés incombe au département Consolidation, sous le contrôle du Directeur Financier Groupe et de la Direction Générale.

Ce département est garant de la qualité des clôtures comptables mensuelles des différentes sociétés du Groupe, gérées, selon le cas, par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille, et de leur retraitement selon les normes IFRS en vigueur.

L'homogénéité des principes comptables du Groupe est assurée par le Département consolidation qui est responsable du suivi des évolutions de normes.

Les principes comptables les plus importants, notamment ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe, ont été édités et diffusés dans l'ensemble des filiales. Il s'agit des normes en matière de comptabilisation des financements, reconnaissance du chiffre d'affaires, perte de valeur ou non recouvrement de créances clients, provisions sur stocks, règles d'amortissement des actifs immobilisés...

En fonction des réglementations locales, l'information financière et comptable est vérifiée par des auditeurs locaux. Les co-commissaires aux comptes du groupe vérifient les comptes consolidés en s'appuyant sur les auditeurs locaux ou en diligentant leurs propres missions d'audit si nécessaire.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'Administration semestriellement et annuellement, après avoir été présentée au Conseil d'Administration réuni en formation de comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration remplit également les attributions du Comité d'Audit. Il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

Fait à L'Home
Le 6 mars 2013

Le Président du Conseil d'Administration





ANNEXE 3 :

TABLEAU ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
 DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE AYANT CONSENTI UNE DELEGATION	CONTENU DE LA DELEGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
24/05/2012 (huitième résolution)	<p><u>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : vingt-six mois à compter du 24 mai 2012 expirant le 23 juillet novembre 2014 - plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 405.783 en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire ; - 405.783 euros en cas d'émission de valeurs mobilières et d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes - 405.783 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital - délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de décider que les droits des actionnaires formant rompus en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; 	<p><u>NEANT</u></p>





<p>61 </p>	<ul style="list-style-type: none"> de procéder à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la réalisation de la ou les augmentation(s) de capital et de modifier les statuts en conséquence ; en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. 	
<p>24/05/2012</p> <p>(neuvième résolution)</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre public par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> durée : vingt-six mois à compter du 24 mai 2012 expirant le 23 juillet 2014 plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> 405.783 euros en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, pour la ou les augmentation(s) de capital par voie d'offre au public ; 405.783 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital ; délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <p>de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> de procéder à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier les statuts en conséquence ; en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable et avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. 	<p><u>NEANT</u></p>





24/05/2012

62

(dixième résolution)

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital :

NEANT

- durée : vingt-six mois à compter du 24 mai 2012 expirant le 23 juillet 2014
- plafonds nominaux globaux autorisés :
 - 405.783 euros en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, sous réserve, pour la ou les augmentation(s) de capital par voie d'offre par placement privé s'adressant à des investisseurs qualifiés, de l'application des dispositions de l'article L.225-136 3° du Code de Commerce, les limitant à 20 % du capital social par an ;
 - 405.783 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital ;
- prix d'émission : au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée éventuellement d'une décote de 5 %.
- délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet :

de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- de procéder à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier les statuts en conséquence ;
- en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable et avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
- Le Conseil d'administration est autorisé à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans la limite de 10 % du capital par an, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement, à un prix qui ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration,





<p>63 </p>	<p>soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission, - au prix moyen pondéré par le volume de l'action des 20 séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, - dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % et dans la limite de la valeur nominale. 	
<p>24/05/2012</p> <p>(treizième résolution)</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société et des apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : 26 mois à compter du 24 mai 2012 expirant le 23 juillet 2014 - plafond : fraction non utilisée visée aux précédentes délégations ci-dessus - objet : rémunérer : <p>1) les apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la Société, dans la limite de 10 % du capital social (réajusté le cas échéant)</p> <p>2) les apports de titres réalisés au profit de la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par cette dernière sur des titres d'une société admise aux négociations d'un marché réglementé</p> <ul style="list-style-type: none"> - délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <p>de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, notamment la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer les conditions de leur rachat en bourse et la suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;</p>	<p><u>NEANT</u></p>





<p>64 </p>	<ul style="list-style-type: none"> de procéder à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier les statuts en conséquence. 	
<p>24/05/2012</p> <p>(quatorzième résolution)</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : 26 mois à compter du 24 mai 2012 expirant le 23 juillet 2014 - plafond : 125.500,18 euros - émission : 965.386 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,13 euros - délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <p>arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ; arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires et, notamment, fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ; constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ; accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ; apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ; et, généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.</p>	<p><u>NEANT</u></p>





II/ Comptes Sociaux

HAULOTTE GROUP SA

Etats financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et des articles 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société Haulotte Group a arrêté le rapport financier annuel devant être établi dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice.





BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Logiciels, Brevets		7 883	5 325	2 558	2 795
Fonds de commerce		168		168	168
Autres immobilisations incorporelles		639		639	321
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		1 466		1 466	1 466
Constructions		16 327	8 468	7 860	7 069
Installations techniques, matériels et outill.		22 890	18 589	4 300	3 407
Autres immobilisations corporelles		2 262	1 807	455	488
Immobilisations en cours		333		333	138
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2 et 4.3				
Participations		21 730	8 802	12 928	11 547
Créances rattachées à des participations		221 665	84 609	137 056	170 644
Autres titres immobilisés		14 690	5 218	9 472	9 607
Autres Immobilisations financières		1 513		1 513	205
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		311 566	132 818	178 748	207 854
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières		14 569	418	14 150	13 261
En cours de biens		2 921		2 921	6 956
Produits finis		27 284	1 240	26 044	24 008
Marchandises		5 634	1 586	4 048	4 236
Avances et acomptes versés		282		282	245
CREANCES					
Créances clients	6	81 729	11 930	69 799	63 235
Autres créances	7	4 558	220	4338	37 718
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		10		10	10
Disponibilités		3 594		3 594	4 870
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	8	563		563	567
TOTAL ACTIFS COURT TERME		141 144	15 395	125 749	155 106
Ecart de conversion actifs	8	1 124		1 124	7 052
TOTAL ACTIF		453 834	148 213	305 621	370 011





BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	4 058	4 058
Primes d'émission	92 044	92 044
Réserve légale	448	448
Autres réserves légales	1 274	1 274
Report à nouveau	40 095	72 126
RESULTAT	(22 558)	(32 032)
Provisions réglementées	3 395	3 539
TOTAL CAPITAUX PROPRES	118 756	141 458
Provisions pour risques	6 789	12 959
Provisions pour charges	2 034	1 273
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 823	14 232
DETTES LONG TERME		
Emprunts	89 409	136 156
Emprunts et dettes financières divers	1 054	274
Acomptes reçus	1 333	218
DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs	34 589	37 287
Dettes fiscales et sociales	5 029	5 236
Dettes sur Immobilisations		
Autres dettes	41 376	25 594
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avances	175	1
TOTAL DETTES	172 965	204 764
Ecarts de conversion passifs	5 078	9 557
TOTAL PASSIF	305 621	370 011





COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2012	31/12/2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	164 262	151 315
Production stockée		(2 123)	(7 445)
Production immobilisée		161	108
Subvention d'exploitation		44	38
Reprises sur amortissements et transferts de charges		5 916	5 215
Autres produits		27	17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		168 287	149 246
Achats de marchandises		18 490	15 409
Variation de stocks de marchandises		(88)	(439)
Achats de matières premières		86 296	84 935
Variation de stocks de matières premières		(626)	(4 919)
Autres achats et charges externes		32 732	28 981
Impôts et taxes		2 437	2 444
Salaires		22 341	19 959
Charges sociales		9 564	9 022
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 688	2 756
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		3 804	1 214
Dotations aux provisions pour risques et charges		6 070	4 245
Autres charges		15	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		183 724	163 609
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 435)	(14 362)
Produits financiers de participations		0	331
Intérêts et produits financiers similaires		6 206	7 443
Reprises de provisions financières		15 656	9 271
Différences positives de change		6 481	4 028
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2	12
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		28 345	21 085
Dotations aux amortissements et provisions financières		20 000	30 318
Intérêts et charges financières		10 146	9 702
Différences négatives de change		6 465	2 958





TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		36 611	42 977
RESULTAT FINANCIER	18.1	(8 266)	(21 891)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(23 702)	(36 254)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13	10
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8	1 645
Reprises sur provisions		2 387	6 620
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 408	8 275
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 639	458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		95	2 096
Dotations exceptionnelles aux provisions		392	2 129
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 126	4 682
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18.2	282	3 593
Impôt sur les sociétés	19	(862)	(630)
RESULTAT NET		(22 558)	(32 032)





NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1	FAITS CARACTERISTIQUES	72
Note 2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	73
2.1	Immobilisations incorporelles.....	73
2.2	Immobilisations corporelles.....	73
2.3	Immobilisations financières.....	74
2.4	Stocks et en-cours.....	75
2.5	Créances et dettes	76
2.6	Conversion des opérations en devises.....	76
2.7	Valeurs mobilières de placement	76
2.8	Provisions.....	76
2.9	Résultat d'exploitation.....	77
2.10	Résultat financier	78
2.11	Résultat exceptionnel	79
Note 3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	79
Note 4	IMMOBILISATIONS	79
4.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	79
4.2	Immobilisations financières.....	80
4.3	Mouvements sur actions propres.....	81
4.4	Liste des filiales et participations.....	82
Note 5	STOCKS	84
Note 6	CREANCES CLIENTS	84
Note 7	ECHEANCE DES CREANCES	84
Note 8	COMPTE DE REGULARISATION	85
Note 9	CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR	85
9.1	Charges à payer	85
9.2	Produits à recevoir.....	86
Note 10	CAPITAUX PROPRES	86
Note 11	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES	87
Note 12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87
Note 13	EMPRUNTS	88
Note 14	ECHEANCE DES DETTES	90
Note 15	ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS	91
Note 16	CHIFFRE D’AFFAIRES	91
Note 17	PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	91
Note 18	RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	92





18.1	Résultat financier	92
18.2	Résultat exceptionnel	93
Note 19	REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	93
Note 20	SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	94
Note 21	INTEGRATION FISCALE	94
Note 22	SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS.....	94
Note 23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	95
23.1	Engagements liés au crédit bail	95
23.2	Autres engagements donnés	95
23.3	Passifs éventuels	97
Note 24	ENGAGEMENTS REÇUS	98
Note 25	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES	98
Note 26	EFFECTIF MOYEN	99
Note 27	DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION.....	99
Note 28	EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE	99
Note 29	RISQUE DE TAUX D'INTERETS	100
Note 30	TABLEAU DE FINANCEMENT.....	101





ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2012

Note 1 FAITS CARACTERISTIQUES

Renégociation du crédit syndiqué

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe a mené des discussions avec son pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale était initialement prévue en juillet 2013.

Ces discussions ont abouti à la signature le 30 juillet 2012 d'un nouvel avenant au contrat initial reportant la date d'échéance finale à juillet 2015 et redéfinissant les échéances de remboursement (ces éléments sont détaillés dans la note 13).

L'échéance de juillet 2012 qui s'élevait à 22,5 M€ a été remboursée conformément aux conditions du contrat.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers prévue dans le contrat de crédit syndiqué, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2012, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué ont été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité.

Des discussions ont été initiées avec les partenaires financiers dès le premier trimestre 2013 et devraient permettre de trouver un accord permettant de maintenir les conditions du crédit octroyé au Groupe.

Cession de créances de carry-back

En date du 17 décembre 2012, la société Haulotte Group SA a cédé à un établissement financier des créances de carry-back d'impôt sur les sociétés d'un montant total de 26,1 M€. En contrepartie de cette cession, la société a reçu un montant de trésorerie de 23,3 M€.

Réorganisation industrielle

Haulotte Group a opéré au cours de l'exercice une réorganisation de ses activités industrielles. Cette réorganisation a affecté les sites français avec la mise en place d'un plan de départ volontaire et la relocalisation de l'activité de fabrication de chariots. Le coût total de cette réorganisation s'est élevé à 1,7 M€ et a été enregistré dans les charges par nature.





Note 2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices comptables
- Permanence des méthodes comptables.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement. S'il s'avère que sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur d'origine, une dépréciation est constatée le cas échéant.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.





Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
- Structure	40 ans
- Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
- Structure	10 à 40 ans
- Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.

2.3 Immobilisations financières

- **Titres de participation**

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Il inclut les coûts d'acquisition des titres tels que droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et les perspectives d'évolution de la société. Une provision





pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

- **Créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les comptes courants en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

- **Actions propres**

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

2.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.





2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture sont convertis au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances faisant l'objet d'une couverture de change sont converties au taux de couverture.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

2.7 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 Provisions

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé,
-





- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

- **Provision pour garantie**

Ainsi Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

- **Litiges**

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Engagements de retraite**

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

2.9 Résultat d'exploitation

- **Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe
- les ventes directes auprès de certains clients





- les ventes de pièces détachées
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

- **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.10 Résultat financier

Valeurs brutes

En K€	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	7 562	680	192	8 050
Immobilisations incorporelles en cours	321	639	321	639
Terrains	1 466			1 466
Constructions	4 566			4 566
Installations générales	10 282	1 485	5	11 761
Matériels et outillages	21 758	1 697	565	22 890
Autres immobilisations corporelles	2 039	252	29	2 262
Immobilisations corporelles en cours	138	299	104	333
Total	48 133	5 052	1 216	51 968





Amortissements

En K€	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	4600	931	206	5 325
Terrains				
Constructions	1 559	111		1 671
Installations générales	6 220	582	5	6 796
Matériels et outillages	18 351	780	542	18 589
Autres immobilisations corporelles	1 551	285	28	1808
Total	32 281	2 688	781	34 189

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change, les produits et charges d'intérêts sur compte courant, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.11 Résultat exceptionnel

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

Note 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes, n'est intervenu.

Note 4 IMMOBILISATIONS

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels. Elles incluent également un fonds de commerce de 168 K€. Le fonds commercial a été constitué lors de l'apport de l'activité d'Haulotte S.A. en 1995. Il ne donne lieu ni à amortissement ni à dépréciation.





Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2012 à 6 662 K€.

4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute:

En K€	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Titres de participation ⁽¹⁾	20 441	1 289	0	21 730
Créances rattachées à participation ⁽²⁾	245 024	14 324	37 683	221 665
Actions propres ⁽³⁾	14 690			14 690
Autres immobilisations financières	205	1 308	0	1 513
Total valeurs brutes	280 360	16 921	37 683	259 598
	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Dépréciations Titres de participation ⁽⁴⁾	8 894	1 410	1 501	8 802
Dépréciations Créances rattachées à part. ⁽⁵⁾	74 380	12 249	2 020	84 609
Dépréciations Actions propres ⁽⁶⁾	5 084	5 218	5 084	5 218
Dépréciations autres immob. financières				
Total dépréciations	88 358	18 877	8 605	98 629
Total valeurs nettes	192 002			160 969

⁽¹⁾ Haulotte Group a procédé à une augmentation de capital pour les filiales Haulotte Argentine, Haulotte Mexique au cours de l'exercice. Haulotte Group a créé deux nouvelles filiales : Haulotte Chile et Horizon Reach Chile

⁽²⁾ Les créances rattachées à des participations incluent 66 M€ de créances dont l'échéance est supérieure à 5 ans. La diminution du poste correspond aux remontées de cash des filiales

⁽³⁾ Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 837 823 en 2012.

⁽⁴⁾ Haulotte Group a comptabilisé des dépréciations complémentaires sur les titres de ses filiales Levonor et Haulotte Mexique.

⁽⁵⁾ Les dépréciations complémentaires sur les comptes courants des filiales concernent Levonor, Haulotte Cantabria et Haulotte UK.





4.3 Mouvements sur actions propres

81

La société n'a procédé à aucune acquisition d'actions propres en 2012.

Type		2012	2011
Liquidité	Nombre de titres achetés		
	Valeur des titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre de titres vendus		
	Valeur de titres vendus origine		
	Prix de vente des titres vendus		
	Plus ou moins value		
	Nombre de titres annulés		
	Nombre de titres au 31/12	139 418	139 418
	Valeur d'origine des titres au 31/12	1 506 773	1 506 773
Mandat	Nombre de titres achetés		
	Valeur des titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre de titres vendus		
	Nombre de titres annulés	0	0
	Nombre de titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
	Valeur d'origine des titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre de titres au 31/12	1 837 823	1 837 823
	Valeur d'origine titres au 31/12	14 690 324	14 690 324
	Provision sur titres d'auto contrôle au 31/12*	5 217 798	5 083 761
	Cours de clôture des titres au 31/12	5.45	4.69

* Sur la base du cours moyen du dernier mois





4.4 Liste des filiales et participations

<i>Entreprises</i>	<i>Capital</i>	<i>Taux de</i>	<i>Réserves</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Avances</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Chiffre</i>
<i>Siège Social</i>	<i>Capitaux</i>	<i>détention</i>	<i>et report</i>	<i>Valeur nette</i>		<i>encaissés</i>	<i>d'affaires</i>
<i>en K€</i>	<i>propres ⁽¹⁾</i>		<i>à nouveau</i>	<i>des Titres</i>			<i>(2)</i>
							<i>Résultat</i>
Haulotte France Sarl	1 046	99,99%	748	3 804	(6 570)		53 121
69 St Priest - France	3 256			3 256			1 462
Telescopelle SAS	37	100,00%	444	37	(643)		125
L'Horme - France	548			37			67
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	2 192	100,00%	(219)	2 000	758		10 750
Chine	3 111			2 000			1 155
Haulotte Argentina SA	15	95,00%	694	293	786		7 492
Argentine	960			293			277
Haulotte Arges SRL	878	100,00%	2 506	1 100	21 512		33 800
Roumanie	8 331			1 100			4 932
Haulotte Australia Pty Ltd	0	100,00%	(6 173)	0	15 292		24 806
Australie	(6 554)			0			(391)
Haulotte Cantabria SL	6 240	99,99%	(16 788)	6 240	26 933		26 655
Espagne	(18 236)			0			(7 687)
Haulotte Do Brazil Ltda	186	99,98%	(7 552)	201	7 942		26 333
Brésil	(11 005)			0			(3 920)
Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH	26	100,00%	11 976	26	(10 673)		29 132
Allemagne	12 620			26			618
Haulotte Iberica SL	310	98,71%	4 271	3	10 198		8 589
Espagne	1 240			3			(3 341)
Haulotte Italia Srl	100	99,00%	8 841	10	(1 567)		8 393
Italie	9 598			10			657
Haulotte Mexico SA de CV	1 090	99,99%	(1 454)	1 113	2 848		4 378
Mexique	(295)			0			71
Haulotte Middle East FZE	206	100,00%	2 444	199	42		6 941
Emirats Arabes	3 436			199			805
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	(2 006)	20	3 146		4 888
Pays-bas	(2 027)			0			(41)
Haulotte Polska SP Z.O.O.	98	100,00%	2 032	105	(1 127)		4 069
Pologne	2 367			105			231





Haulotte Scandinavia AB	12	100,00%	15 990	11	(12 030)	14 726
Suède	16 363			11		357
Haulotte Singapore Ltd.	0	100,00%	(506)	0	4 322	14 554
Singapour	86			0		608
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	691	100,00%	(478)	550		5 666
Chine	254			254		41
Haulotte UK Ltd	1	100,00%	(4 651)	2	10 180	12 091
Angleterre	(4 669)			0		(20)
Haulotte US Inc	2	100,00%	(22 110)	3	51 462	26 895
Etats Unis	(22 423)			0		(324)
Haulotte Vostok	71	100,00%	(1 580)	80		18 990
Russie	(1 900)			0		(395)
Horizon High Reach Limited	334	100,00%	2 893	5 065		7 193
Argentine	4 075			5 065		935
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	100	91,00%	789	300	2 489	1 253
Espagne	700			0		(189)
NO.VE. S.R.L.	103	100,00%	2 358	564	13 840	7 103
Italie	1 191			564		(1 270)
Haulotte Chile	0	100,00%		0		
Chili	0					
Horizon Chile	0	100,00%		5	743	83
Chili	(215)			5		(216)

⁽¹⁾ y compris Capital et Résultat.

⁽²⁾ Le chiffre d'affaires présenté par filiale comprend les intérêts de locations financières.

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffres d'Affaires et le résultat qui sont convertis au taux moyen





Note 5 STOCKS

En K€	Stocks au 31/12/2012			Stocks au 31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	14 569	(418)	14 150	13 943	(682)	13 261
En-cours	2 921		2 921	6 956		6 956
Produits finis	27 283	(1 240)	26 044	25 043	(1 035)	24 008
Marchandises	5 634	(1 586)	4 048	5 855	(1 618)	4 237
Total	50 407	(3 244)	47 163	51 797	(3 335)	48 462

Le niveau des stocks est resté globalement stable en 2012.

Note 6 CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	81 729	72 799
Dépréciation	(11 930)	(9 564)
Créances clients nettes	69 799	63 235

Note 7 ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	221 665	155 648		66 017
Créances clients	81 729	75 109		6 620
Autres créances	4558	2 922	1 636	





Les autres créances comportent essentiellement des créances d'impôts sur les sociétés et de TVA. En 2011 elles comportaient également des créances de carry-back (26 M€) cédées sur 2012 ainsi que des créances diverses sur litige (8 M€) soldées sur 2012

Note 8 COMPTE DE REGULARISATION

En K€	31/12/2012	31/12/2011
<u>Charges constatées d'avance</u>	563	567
Charges d'exploitation :	563	567
Charges financières :		
<u>Produits constatés d'avance</u>	175	1
<u>Ecarts de conversion actifs</u>	1 124	7 052
Sur les créances	1 102	6 872
Sur les dettes	22	180
<u>Ecarts de conversion passifs</u>	5 078	9 557
Sur les créances	5 049	9 552
Sur les dettes	29	5

Note 9 CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR

9.1 Charges à payer

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	166	361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 610	14 193
Dettes fiscales et sociales	2 434	2 161
Autres dettes	590	254
Total	13 800	16 969





9.2 Produits à recevoir

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 721	2 445
Autres créances	1 701	1 125
Intérêts courus à recevoir	4	13
Total	3 426	3 482

Note 10 CAPITAUX PROPRES

Composition du capital

En €	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Nombre de titres	31 214 129			31 214 129
Valeur nominale en euros	0,13			0,13
Capital social en euros	4 057 837			4 057 837

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2011	141 458
Augmentation Capital	0
Suppression actions propres	
Augmentation Prime d'émission	0
Diminution des Réserves suite à la suppression des actions propres	
Dividendes distribués	
Variations des provisions réglementées	(144)
Résultat de l'exercice	(22 558)
Capitaux propres au 31/12/2012	118 756





Note 11 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine - France	S.A.S	477	54,67

Note 12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2011	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2012
Provision pour garantie	4 124	5 078	4 124		5 078
Provision pour perte de change	7 052	1 124	7 052		1 124
Provision pour retraite	1 273	762			2 035
Autres provisions pour risques et charges	1 783	522		1 718	587
Total	14 232	7 486	11 176	1 718	8 824
Résultat d'exploitation		6 070	4 124		
Résultat financier		1 124	7 052		
Résultat exceptionnel		292	1 718		
Total		7 486	12 894		

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- une table de mortalité INSEE 07-09 (En 2011 : INSEE 03-05)
- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2%,





- un taux d'actualisation de 3% (5 % en 2011)
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2012, la provision se compose comme suit :

- 1 806 milliers d'euros de provisions d'indemnités de départ à la retraite
- 229 milliers d'euros de provisions pour médailles du travail.

Note 13 EMPRUNTS

Emprunts auprès des établissements de crédit

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor. Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 et enfin en juin 2010 le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit. Le 30 juillet 2012, un nouvel avenant a été signé étendant la maturité du crédit jusqu'en juillet 2015 (au lieu de juillet 2013) et redéfinissant les échéances de remboursement (Tranche A, B et C) :

- 31 juillet 2012 : 22,5 M€
- 31 juillet 2013 : 24,5 M€
- 31 juillet 2014 : 28 M€

La ligne de financement du BFR d'un montant de 69 M€ est non amortissable jusqu'en juillet 2015.

Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt Haulotte Group SA a mis en place des contrats d'échange de taux (note 29).

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2012 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)





		Montant total du crédit		
		(a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000		
Tranche B	Financement des investissements	70 000	42 000	
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	10 497	
Tranche D	Financement du BFR ⁽¹⁾	67 500	34 500	22 000
SOUS TOTAL			86 997	
Tranche D	Financement du BFR – Découvert ⁽¹⁾	12 500	1 342	11 158
TOTAL		251 000	88 339	33 158

⁽¹⁾ La ligne de financement du BFR a été ramenée de 80 000 K€ à 75 000 K€ en juillet 2010, puis 69 000 K€ en juillet 2011. Elle restera stable jusqu'à l'échéance du crédit le 31 juillet 2015.

L'évolution des lignes de crédit sur l'exercice 2012 peut être résumée ainsi :

	Solde emprunts au 31/12/2011	Variation nette sur revolving	Variation	Diminution par remboursement échéance 07/2012	Solde emprunts au 31/12/2012
Tranche A	17 497			(17 497)	
Tranche B	42 000				42 000
Tranche C	15 500			(5 003)	10 497
Tranche D	56 500	(22 000)			34 500
Sous total	131 497	(22 000)		(22 500)	86 997
Autres ⁽¹⁾	4 657		(2 246)		2 411
Total	136 154	(22 000)	(2 246)	(22 500)	89 409

⁽¹⁾ dont Découvert Tranche D, autres comptes bancaires créditeurs et intérêts courus à payer

Le non respect des ratios financiers à la date de clôture de l'exercice a entraîné un risque d'exigibilité immédiate de la dette par le pool bancaire, ce qui a conduit au reclassement de l'intégralité de la dette en échéance à moins d'un an. Conformément au dernier échéancier du contrat tel que décrit dans l'avenant signé en juillet 2012 avec les partenaires bancaires, le remboursement prévu en juillet 2013 s'élève à 24 500 K€.





Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont présentés en note 23 « les engagements hors bilan ».

Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Prêts divers	120	900	120	900
Dépôts et cautionnements	154			154
Total	274	900	120	1 054

Echéancier des emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2012 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 409	89 409		
Dettes financières diverses	1 054	154	900	

Note 14 ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2012 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	34 589	34 589		
Dettes fiscales et sociales	5 029	5 029		
Dettes sur immobilisations	0			0
Autres dettes	41 376	41 376		
<i>Dont comptes courants</i>		40 786		

Les dettes représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2012 s'élèvent à K€ 2 952 (31 décembre 2011 : K€ 2 248).





Note 15 ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participations	21 730	20 441
Créances rattachées à des participations	221 665	245 024
Créances clients et comptes rattachés	66 611	60 716
Autres Créances	200	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(11 476)	(5 584)
Autres dettes	(41 359)	(25 589)
CREANCES / (DETTES) NETTES	257 371	295 097

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010, nous vous confirmons l'existence de transactions significatives avec des parties liées. Néanmoins, ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	35 323	121 795	157 118
Vente de services	1 078	6 066	7 144
Total	36 401	127 861	164 262

Note 17 PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation	138 704	131 631
Produits financiers	6 181	7 652
Charges financières	2 640	2 461





Note 18 RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

18.1 Résultat financier

En K€	Résultat 31/12/2012	Résultat 31/12/2011
Provisions des titres et créances rattachées à des participations	(10 138)	(17 104)
Dividendes reçus des filiales		331
Intérêts de découverts et comptes courants	5 141	6 360
Intérêts d'emprunts et commissions sur prêt	(5 855)	(7 240)
Résultat de change : gains, pertes, variation de provisions	5 944	2 212
Le détail par devises est le suivant :		
	1 475	
	2 144	
	2 345	
	-20	
	5 944	
Actions propres	(134)	(5 084)
Produit des valeurs mobilières de placement	2	12
Abandon de créances	(1 600)	(1 500)
Intérêts de retard et escomptes	(1 626)	121
Total	(8 266)	(21 892)





18.2 Résultat exceptionnel

En K€	Charges	Produits	Charges	Produits
	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2011
Amendes et pénalités	55		44	
Provision pour contentieux	292	1 718	1 928	357
Autres charges/produits exceptionnels	1 587	13	473	10
Résultat de cession des immobilisations corporelles	93	8	817	895
Résultat de cession des immobilisations financières			1 220	1 242
Amortissements exceptionnels		82	82	
Amortissements dérogatoires	100	244	118	967
Transferts de charges *		343		4 804
Total	2 126	2 408	4 682	8 275

*Les transferts de charge concernent essentiellement des indemnités d'assurance.

Note 19 REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	Résultat avant IS	IS 33,33%	Résultat après IS
Résultat courant	(23 702)	862	(22 840)
Résultat exceptionnel	282		282
Total	(23 420)	862	(22 558)

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.





Note 20 SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
<u>Charges comptabilisées non déductibles fiscalement</u>		
Participation des salariés		
Organic	262	87
Dépréciation des stocks	2 376	792
Dépréciation des créances clients	2 845	948
Provision pour retraite	1 806	602
<u>Produits latents taxés et non constatés en résultat</u>	5 078	1 692
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	12 367	4 122

La société dispose de déficits reportables

- 28 851 K€ au titre du résultat d'ensemble 2011
- 24 548 K€ au titre du résultat d'ensemble 2012

Note 21 INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2012 les sociétés Haulotte France, Télescopelle et Haulotte Services.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Note 22 SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Ces sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 644 K€ à la charge de la Société pour l'exercice écoulé, contre 604 K€ en 2011.

Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.





Note 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements liés au crédit bail

Redevances payées et perçues

En K€	redevances payées		redevances perçues	
	exercice	cumulées	exercice	cumulées
mobiliers détenus par Haulotte Group SA			10	40 897
Total			10	40 897

Redevances restant à percevoir

En K€	Total	à un an au plus	et - de 5 ans	à plus de 5 ans	Valeur résiduelle fin contrat	Total engagement
Biens mobiliers détenus par Haulotte Group SA <i>dont frais financiers</i>	0	0	0		0	0
Total	0	0	0		0	0
					Engagement net :	0

23.2 Autres engagements donnés

Engagements de poursuite de loyers

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients défaillants en ce qui concerne le paiement des loyers.





En K€	31/12/2012	31/12/2011
- de 1 an	1 805	4 396
de 1 an à 5 ans	2 772	4 512
5 ans et plus		
Total	4 577	8 908

Pool de risques

Les engagements sur pool de risques sont relatifs à des ventes de nacelles à des organismes financiers qui louent les nacelles Haulotte Group SA à des clients finaux et pour lesquelles Haulotte Group SA a donné une garantie limitée à un certain pourcentage du volume d'affaires réalisé par ces organismes. Les montants portés en engagements hors bilan reprennent la quote part de loyers restant à payer par les clients finaux pour laquelle Haulotte Group SA s'est porté garant.

dont 28 K€ donnés à Haulotte Polska
 dont 140 K€ donnés à Haulotte Ibérica
 dont 454 K€ donnés à Haulotte UK
 dont 132 K€ donnés à Haulotte Italie

En K€	31/12/2012	31/12/2011
- de 1 an	370	857
de 1 an à 5 ans	384	716
5 ans et plus		
Total	754	1 573

Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Dont 406 K€ donnés à Haulotte France
 Dont 3 134 K€ donnés à Haulotte Ibérica

En K€	31/12/2012	31/12/2011
- de 1 an	3 153	2 000
de 1 an à 5 ans	380	3 539
5 ans et plus	7	0
Total	3 540	5 539





97

Autres engagements

Il s'agit de cautions donné par la Société à des fournisseurs.

Dont 10K€ donné à Total

En K€	31/12/2012
- de 1 an	10
de 1 an à 5 ans	
5 ans et plus	
Total	10

Engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué

Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont les suivants :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte UK
- nantissement des titres de la société Equipro Inc.
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US à hauteur de 30 000 KUSD

Le solde des emprunts concerné s'établit au 31/12/2012 à 86 997 K€ contre 131 497 K€ au 31/12/2011

23.3 Passifs éventuels

Néant





Note 24 ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Engagement reçu de Téléscopelle bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.	1 450	1 450
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 4 085 K GBP soit 5 911 K€.	5 911	5 911
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 3 900K GBP soit 4 330 K€.	4 330	4330
Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 400KEUR.	400	400
Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 1 500KEUR.	1 500	1 500
Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 1 600KEUR.	1 600	

Note 25 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES

A la clôture, aucun plan de souscription d'actions n'est en cours.





Note 26 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	189	189
E.T.D.A.M.	134	134
Ouvriers	263	292
Total	586	615

Note 27 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Au 31 décembre 2012, le montant des droits acquis et non exercés de Haulotte Group SA au titre du droit individuel à la formation s'élève à 779 K€ pour un total de 51 418 heures.

Note 28 EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars us, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars us.





Créances (nettes de dépréciations), dettes et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	BRL	GBP	USD	PLN
BILAN					
Créances ⁽¹⁾	10 829	65	30 916	76 886	344
dont créances groupe	10 821		30 902	70 306	
dont créances hors groupe	8	65	14	6 580	344
<hr/>					
Dettes ⁽²⁾	242			9 037	1 131
dont dettes groupe	242			8 112	1 127
dont dettes hors groupe				925	4
<hr/>					
HORS BILAN ⁽³⁾					
engagements donnés hors groupe			621		
engagements donnés groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

⁽²⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres

⁽³⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools de risque mentionnés au paragraphe 23.2

Créances, dettes et engagements significatifs libellés en devises qui font l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	AED	GBP	USD	DZD
BILAN					
Créances ⁽¹⁾				7 918	
dont créances groupe				7 918	
dont créances hors groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

Les créances en dollars sont couvertes au taux de 1,1367 €

Note 29 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

La société a contracté des swaps de taux d'intérêts ayant une échéance allant de 1 à 5 ans. La valorisation de ces instruments sur le marché financier présente une position nette défavorable de 795 K€.





101
Note 30 **TABLEAU DE FINANCEMENT**

	2012	2011
Résultat net	(22 559)	(32 031)
Amortissements & provisions	7 326	24 955
Plus values de cession	87	391
Marge brute d'autofinancement	(15 146)	(6 685)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	30 859	(11 553)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	15 713	(18 238)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières	28 968	15 334
Cessions d'immobilisations	8	1 654
Créances et dettes sur immobilisations		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	28 976	16 988
Emissions d'emprunts	900	18 106
Remboursements d'emprunts	(44 620)	(39 439)
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Dividendes versés aux actionnaires		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(43 720)	(21 333)
Variations de trésorerie	969	(22 583)
Trésorerie d'ouverture	584	23 167
Autre variation *	361	0
Trésorerie de clôture	1 192	584

* reclassement intérêts à payer sur découvert





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 LYON

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Horme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.





Haulotte Group SA
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers relative aux faits caractéristiques qui mentionne que des discussions sont en cours avec les partenaires financiers suite au non respect de certains ratios financiers au 31 décembre 2012 afin de trouver un accord permettant de maintenir les conditions du crédit octroyé au groupe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participations, les créances rattachées aux participations, les actions propres et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes 2.3 et 2.5 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société et à apprécier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux non dirigeants.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.





Haulotte Group SA
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012
Page 3

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas fourni, dans son rapport de gestion, certaines informations sociales, environnementales et sociétales prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Lyon et Paris, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





III/ Comptes Consolidés

HAULOTTE GROUP

Etats financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et des articles 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société Haulotte Group a arrêté le rapport financier annuel devant être établi dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice.





BILAN CONSOLIDE - ACTIF

106

En milliers d'euros

	Note	31/12/2012	31/12/2011*
Ecart d'acquisition	9	20 079	20 770
Immobilisations incorporelles	10	8 524	6 605
Immobilisations corporelles	11	86 887	95 134
Actifs financiers	12	1 998	966
Impôts différés actifs	28	18 494	14 839
Clients sur opérations de financements > 1 an	14	11 142	15 987
Autres actifs non courants	15	-	26 059
ACTIFS NON COURANTS (A)		147 124	180 360
Stocks	13	105 825	132 757
Clients	14	84 859	82 191
Clients sur opérations de financements < 1 an	14	5 947	6 957
Autres actifs courants	15	11 329	20 507
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	16 558	16 387
Instruments dérivés	20	1 102	1 268
ACTIFS COURANTS (B)		225 620	260 067
TOTAL DES ACTIFS (A+B)		372 744	440 427

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros

	Note	31/12/2012	31/12/2011*
Capital	21	4 058	4 058
Primes d'émission	21	92 043	92 043
Réserves et résultat consolidés		77 221	84 805
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe) (A)		173 322	180 906
Intérêts minoritaires (B)		(421)	(183)
CAPITAUX PROPRES (de l'ensemble consolidé)		172 901	180 723
Dettes financières à long terme	22	10 084	10 144
Impôts différés passifs	28	10 886	9 837
Provisions	24	2 916	2 150
PASSIFS NON COURANTS (C)		23 886	22 131
Fournisseurs	26	34 519	53 108
Autres passifs courants	27	24 147	22 790
Dettes financières à court terme	22	108 688	148 252
Provisions	24	7 629	10 429
Instruments dérivés	20	974	2 994
PASSIFS COURANTS (D)		175 957	237 573
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D)		372 744	440 427

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	Note	31/12/2012		31/12/2011*	
Produits des activités ordinaires	29	355 741	100%	306 922	100%
Coûts des ventes	30	(265 661)	-74,7%	(236 957)	-77,2%
Frais commerciaux		(26 078)	-7,3%	(24 127)	-7,9%
Frais administratifs et généraux	31	(48 269)	-13,6%	(48 746)	-15,9%
Frais de recherche et développement	32	(4 248)	-1,2%	(4 074)	-1,3%
Gains / (Pertes) de change	33	(4 777)	-1,3%	219	0,1%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		6 708	1,9%	(6 763)	-2,2%
Autres produits et charges opérationnels	36	(5 959)	-1,7%	2 184	0,7%
RESULTAT OPERATIONNEL		749	0,2%	(4 579)	-1,5%
Coût de l'endettement financier net	37	(6 983)	-2,0%	(5 947)	-1,9%
Autres produits et charges financiers		46	0,0%	8	0,0%
RESULTAT AVANT IMPOTS		(6 188)	-1,7%	(10 518)	-3,4%
Impôts sur le résultat	38	(1 276)	-0,4%	1 549	0,5%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(7 464)	-2,1%	(8 969)	-2,9%
dont Résultat net part du groupe		(7 169)	-2,0%	(8 713)	-2,8%
dont Résultat net part des minoritaires		(295)	-0,1%	(256)	-0,1%
Résultat net par action	40	(0,24)		(0,30)	
Résultat net dilué par action	40	(0,24)		(0,30)	

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros

	Note	31/12/2012	31/12/2011*
Résultat net		(7 464)	(8 969)
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		(224)	3 919
Ecarts de conversion des états financiers des filiales		146	3 255
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	25	(675)	(18)
Impôts	28	309	(2 384)
Total des autres éléments du résultat global		(444)	4 772
Total du résultat global		(7 908)	(4 197)
dont part du Groupe		(7 606)	(3 938)
dont part des minoritaires		(302)	(259)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

110
 En milliers d'euros

	Note	31/12/2012	31/12/2011*
Résultat net de l'ensemble consolidé		(7 464)	(8 969)
Dotations aux amortissements	34	17 699	18 442
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)	34	(2 503)	1 477
Variation de la juste valeur des instruments financiers	20	(1 854)	(1 126)
Pertes et gains de change latents	33	3 295	1 315
Variation des impôts différés	38	(2 364)	(3 549)
Plus et moins values de cession		(753)	(897)
Autres mouvements		90	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGrees		6 146	6 693
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	42	16 859	8 755
Variation des créances sur opérations de financement	43	729	1 141
Variation des autres actifs non courants	15	26 059	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		49 793	16 589
Acquisitions d'immobilisations	10/11	(20 032)	(14 756)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	10/11	4 956	2 819
Variation des dettes sur immobilisations		(16)	(254)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(15 092)	(12 191)
Emissions d'emprunts	22	16 810	18 311
Remboursements d'emprunts	22	(48 898)	(42 521)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(32 088)	(24 210)
VARIATION DE TRESORERIE		2 613	(19 812)
Trésorerie ouverture	44	11 067	30 789
Trésorerie variation cours devises		(213)	90
Autres variations**		678	
Trésorerie clôture	44	14 145	11 067
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE		2 613	(19 812)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

** : les Autres variations correspondent pour l'essentiel au reclassement de la ligne revolving de la filiale BilJax des découverts bancaires vers les dettes financières suite à la renégociation menée avec les banques – voir note 22





TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES En milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves Conso- lidées**	Résultat de l'exercice	Actions propres	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Total part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2011*	4 058	92 042	204 195	(41 928)	(55 655)	(17 066)	-	185 650	75	185 725
Augmentation de capital de la société mère										
Affectation du résultat de l'exercice 2010			(41 928)	41 928						
Dividendes distribués par la société consolidante										
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(8 713)				(8 713)	(256)	(8 969)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						4 787	(12)	4 775	(3)	4 772
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(8 713)		4 787	(12)	(3 938)	(259)	(4 197)
Autres mouvements			(806)					(806)	1	(805)
Situation au 31 décembre 2011*	4 058	92 042	161 465	(8 713)	(55 655)	(12 279)	(12)	180 906	(183)	180 723
Augmentation de capital de la société mère										
Affectation du résultat de l'exercice 2011			(8 713)	8 713						
Dividendes distribués par la société consolidante										
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(7 169)				(7 169)	(295)	(7 464)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						6	(443)	(437)	(7)	(444)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(7 169)	-	6	(443)	(7 606)	(302)	(7 908)
Autres mouvements			22					22	64	86
Situation au 31 décembre 2012	4 058	92 042	152 774	(7 169)	(55 655)	(12 273)	(455)	173 322	(421)	172 901

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

** : Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.





Article I.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1	Informations générales.....	115
Note 2	Faits marquants de l'exercice.....	115
2.1	Renégociation du crédit syndiqué.....	115
2.2	Cession de créances de carry-back de Haulotte Group SA.....	115
2.3	Mise en place d'un contrat d'affacturage chez Haulotte France.....	116
2.4	Réorganisation industrielle du Groupe.....	116
Note 3	Résumé des principales méthodes comptables.....	116
3.1	Base de préparation des états financiers.....	116
3.2	Estimations et jugements comptables déterminants.....	121
3.3	Méthodes de consolidation.....	122
3.4	Traitement des comptes et transactions intercompagnies.....	122
3.5	Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères.....	123
3.6	Conversion des opérations en devises.....	123
3.7	Regroupements d'entreprises.....	123
3.8	Information sectorielle.....	124
Note 4	Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan.....	125
4.1	Ecarts d'acquisition.....	125
4.2	Immobilisations incorporelles.....	126
4.3	Immobilisations corporelles.....	127
4.4	Actifs financiers.....	128
4.5	Stocks et encours.....	128
4.6	Créances clients.....	129
4.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	132
4.8	Actions propres.....	132
4.9	Engagements de retraite et assimilés.....	132
4.10	Provisions.....	132
4.11	Emprunts.....	133
4.12	Impôts différés.....	133
Note 5	Gestion des risques financiers.....	134
Note 6	Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat.....	135
6.1	Reconnaissance des produits.....	135
6.2	Coûts des ventes.....	136
6.3	Frais commerciaux.....	136
6.4	Frais administratifs et généraux.....	136
6.5	Frais de recherche et développement.....	136
6.6	Autres produits et charges opérationnels.....	136
6.7	Résultat opérationnel.....	137
6.8	Coût de l'endettement financier net.....	137
6.9	Autres produits et charges financiers.....	137
6.10	Résultats par action.....	137





Note 7	Périmètre de consolidation.....	138
Note 8	Variations de périmètre.....	139
Note 9	Ecart d'acquisition	139
Note 10	Immobilisations incorporelles.....	141
Note 11	Immobilisations corporelles.....	142
Note 12	Actifs financiers.....	143
Note 13	Stocks et en-cours	143
Note 14	Créances clients et comptes rattachés.....	144
Note 15	Autres actifs.....	146
Note 16	Transferts d'actifs financiers	146
16.1	Cession de créances de carry-back de Haulotte Group SA.....	146
16.2	Convention d'affacturage chez Haulotte France Sarl.....	147
Note 17	Créances par échéance	147
Note 18	Gestion du risque de change	148
Note 19	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	148
Note 20	Instruments dérivés	148
Note 21	Capital social et primes d'émission.....	149
Note 22	Emprunts et dettes financières	150
Note 23	Gestion du risque de taux	152
Note 24	Provisions	153
Note 25	Avantages au personnel	153
Note 26	Dettes par échéance.....	157
Note 27	Autres passifs courants.....	158
Note 28	Impôts différés.....	158
Note 29	Produits des activités ordinaires	160
Note 30	Coûts des ventes	160
Note 31	Frais administratifs et généraux	160
Note 32	Frais de recherche et développement	160
Note 33	Gains et pertes de change.....	161
Note 34	Charges par nature du résultat opérationnel courant.....	161
Note 35	Charges de personnel	161
Note 36	Autres produits et charges opérationnels.....	162





Note 37	Coût de l'endettement financier net	162
Note 38	Impôts sur les résultats.....	162
Note 39	Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique	163
Note 40	Résultats par action.....	163
Note 41	Information sectorielle	164
Note 42	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement	169
Note 43	Détail de la variation des créances sur opérations de financement	169
Note 44	Composantes de la trésorerie	170
Note 45	Transactions avec les parties liées.....	170
Note 46	Engagements hors bilan.....	171
Note 47	Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation	171
Note 48	Effectif moyen du Groupe.....	171
Note 49	Application anticipée de la révision de la norme IAS 19.....	172





Note 1 Informations générales

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à L'Horme. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 6 mars 2013. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

Note 2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Renégociation du crédit syndiqué

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe a mené des discussions avec son pool bancaire afin de renégocier les échéances et conditions du crédit syndiqué dont l'échéance finale était initialement prévue en juillet 2013.

Ces discussions ont abouti à la signature le 30 juillet 2012 d'un nouvel avenant au contrat initial reportant la date d'échéance finale à juillet 2015 et redéfinissant les échéances de remboursement (ces éléments sont détaillés dans la note 22).

L'échéance de juillet 2012 qui s'élevait à 22,5 M€ a été remboursée conformément aux conditions du contrat.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers prévue dans le contrat de crédit syndiqué, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2012, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué ont été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité.

Des discussions ont été initiées avec les partenaires financiers dès le premier trimestre 2013 et devraient permettre de trouver un accord permettant de maintenir les conditions du crédit octroyé au Groupe.

2.2 Cession de créances de carry-back de Haulotte Group SA

En date du 17 décembre 2012, la société Haulotte Group SA a cédé à un établissement financier des créances de carry-back d'impôt sur les sociétés d'un montant total de 26,1 M€. En contrepartie de cette cession, la société a reçu un montant de trésorerie de 23,3 M€. Les éléments détaillés concernant cette opération sont décrits dans la note 16.1.





2.3 Mise en place d'un contrat d'affacturage chez Haulotte France

En mars 2012, une convention d'affacturage relative à la cession de créances commerciales a été conclue entre la société Haulotte France Sarl et la société GE Capital. Ce contrat a été signé pour une durée de 1 an. Le plafond maximal de cession de créances est de 12,5 M€. L'opération de cession de créances ne remplissant pas les critères de décomptabilisation, les créances cédées ont été maintenues au bilan et s'élèvent à 10,6 M€ au 31 décembre 2012. Cette opération est décrite dans la note 16.2.

2.4 Réorganisation industrielle du Groupe

Haulotte Group a opéré au cours de l'exercice une réorganisation de ses activités industrielles qui s'est traduite notamment par la fermeture de son usine espagnole. Cette réorganisation a également affecté les sites français avec la mise en place d'un plan de départ volontaire et la relocalisation de l'activité de fabrication de chariots. Le coût total de cette réorganisation s'est élevé à 4,7 M€ et a été enregistré dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Note 3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2012

L'application depuis le 1^{er} janvier 2012 des amendements de la norme IFRS 7 a conduit à compléter l'information financière présentée par le Groupe, en particulier dans la note 17 ci-dessous.





Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe a anticipé au 31 décembre 2012 l'application de la norme IAS 19 révisée – Engagements postérieurs à l'emploi. Les conséquences de cette application anticipée sont détaillées dans les notes 4.9 et 25, elles consistent principalement pour le Groupe :

- en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (principalement les indemnités de départ à la retraite versées en France pour Haulotte Group) en la constatation immédiate des écarts actuariels qui étaient précédemment comptabilisés dans le compte de résultat, en autres éléments du résultat global et en un renforcement des informations à présenter en annexe
- en ce qui concerne les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois ») sans impact pour le Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices ouverts après le 1er janvier 2012 qui sont listés ci-dessous :

Norme ou interprétation	Nature du changement attendu dans les principes et méthodes comptables	Date à laquelle le texte doit être appliqué de manière obligatoire	Impact estimé de première application pour Haulotte Group
IAS 1, Présentation des états financiers : Amendements - Présentation des autres éléments du résultat global (06/11)	Nouvelle terminologie pour le compte de résultat et l'état du résultat global, regroupement des autres éléments du résultat global dans deux catégories : a) les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) les éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions sont remplies.	Exercice clos le 31 décembre 2013	Uniquement un impact de présentation, sans incidence sur le résultat net ou les autres éléments du résultat global ou le résultat global.
IAS 12 Impôts différés - Recouvrement des actifs sous-jacents (12/10) et suppression corrélative de SIC 21 Recouvrement des actifs non amortissables réévalués.	Selon les modifications, la valeur comptable des immeubles de placement évalués au moyen du modèle de la juste valeur conformément à IAS 40, Immeubles de placement, est présumée être entièrement recouvrée par voie de vente aux fins de l'évaluation des impôts différés, sauf si la présomption est réfutée.	Exercice clos le 31 décembre 2013	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IAS 27 amendée Etats financiers individuels (05/11)	Cette norme donne les principes à suivre pour l'établissement d'états financiers individuels	Exercice clos le 31 décembre 2014	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IAS 28 amendée Participations dans les entités associées et joint-ventures (05/11)	La norme révisée donne les principes de comptabilisation entités associées et joint-ventures qui doivent être comptabilisées par mise en équivalence sur la base de	Exercice clos le 31 décembre 2014	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group





	l'application d'IFRS 11 (voir plus bas).		
IAS 32 Compensation d'actifs et de passifs financiers (12/11)	Les modifications de la norme donnent des précisions sur l'application des dispositions en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».	Exercice clos le 31 décembre 2014	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IFRS 7 Compensation d'actifs et de passifs financiers (12/11)	Les modifications d'IFRS 7 exigent que les entités fournissent des informations sur les conventions-cadres de compensation exécutoires et les accords similaires (tels que les accords de garanties) pour les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation exécutoire ou par un accord similaire.	Exercice clos le 31 décembre 2013	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IFRS 1 Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants (12/10)	Le premier amendement remplace la référence à la date fixe « 1 ^{er} janvier 2004 » par « date de transition aux IFRS », éliminant ainsi la nécessité pour les nouveaux adoptants de retravailler certaines informations antérieures à la date de transition. Le deuxième amendement indique comment une entité gère la présentation d'états financiers conformes aux IFRS après une période pendant laquelle la société n'était plus en mesure de le faire car sa monnaie fonctionnelle était sujette à une hyperinflation grave.	Exercice clos le 31 décembre 2013	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IFRS 10 Etats financiers consolidés (05/11)	Cette norme établit que le contrôle est à la base de la consolidation. En outre, IFRS 10 inclut une nouvelle définition du contrôle comportant trois éléments : a) le pouvoir détenu sur l'entité émettrice, b) l'exposition, ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice, c) la capacité de l'investisseur d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Des indications exhaustives ont été ajoutées à IFRS 10 afin de pouvoir traiter des cas complexes.	Exercice clos le 31 décembre 2014	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IFRS 11 Partenariats (05/11)	Cette norme porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon ses dispositions, les co-entreprises doivent être comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence.	Exercice clos le 31 décembre 2014	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group





<p>IFRS 12 Informations sur les participations dans d'autres entités (05/11)</p>	<p>C'est une norme concernant les informations à fournir et elle s'applique aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. En général, IFRS 12 exige la présentation d'informations plus détaillées que celles qui sont exigées par les normes actuelles.</p>	<p>Exercice clos le 31 décembre 2014</p>	<p>L'analyse des impacts éventuels sur les états financiers du Groupe est en cours.</p>
<p>IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (05/11)</p>	<p>IFRS 13 établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme définit la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Son champ d'application est large ; IFRS 13 s'applique tant aux instruments financiers qu'aux instruments non financiers à l'égard desquels d'autres IFRS imposent ou permettent les évaluations à la juste valeur et les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur, sauf dans des circonstances précises. En général, IFRS 13 exige la présentation d'informations plus détaillées que celles qui sont exigées par les normes actuelles.</p>	<p>Exercice clos le 31 décembre 2013</p>	<p>La direction prévoit que l'application de la nouvelle norme pourrait avoir une incidence sur certains montants présentés dans les états financiers et se traduire par la présentation d'informations plus détaillées dans les états financiers.</p>
<p>IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert (10/11)</p>	<p>Cette norme s'applique aux frais d'enlèvement des stériles d'une mine à ciel ouvert qui sont engagés pendant la phase d'exploitation de la mine.</p>	<p>Exercice clos le 31 décembre 2013</p>	<p>Pas d'impact attendu pour Haulotte Group qui n'exerce aucune activité de ce genre.</p>

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture.

En particulier, le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation des textes suivants qui pourraient être anticipés car ils interprètent des textes eux-mêmes déjà adoptés par l'Europe :





Norme ou interprétation	Nature du changement attendu dans les principes et méthodes comptables	Date à laquelle le texte doit être appliqué de manière obligatoire	Adoption attendue par l'Europe	Impact estimé de première application pour Haulotte Group
IAS 1, Présentation des états financiers : Amendements (05/12)* Information comparative	IAS 1 exige d'une entité qui change de méthodes comptables de façon rétrospective ou effectue un retraitement rétrospectif ou un reclassement qu'elle présente un état de la situation financière arrêté au début de la période précédente (troisième état de la situation financière).	Exercice clos le 31 décembre 2013	1 ^{er} trimestre 2013	Le Groupe appliquera ce principe et présentera un troisième état de la situation financière en cas de changement de méthode comptable ou de retraitement rétrospectif
IAS 16, Immobilisations Corporelles : Amendement (05/12)* Classement des pièces détachées, pièces de rechange et matériel d'entretien	Les modifications précisent que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés selon IAS 16 s'ils répondent à la définition des immobilisations corporelles. Sinon, ils sont classés en stocks.	Exercice clos le 31 décembre 2013	1 ^{er} trimestre 2013	L'analyse précise des impacts potentiels est en cours, mais la direction n'attend pas d'impact significatif pour Haulotte Group
IAS 32, Instruments financiers : Présentation (05/12)* : Taxes sur distributions liées aux porteurs d'instruments de capitaux propres et coûts de transaction	Les modifications précisent que l'impôt sur le résultat associé aux distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres et aux coûts de transaction d'une transaction sur capitaux propres doivent être comptabilisés conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat.	Exercice clos le 31 décembre 2013	1 ^{er} trimestre 2013	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
IFRS 1, Première adoption des IFRS : Amendements Prêts publics (03/12) Amendements (05/12) - Application répétée d'IFRS 1 - Application d'IAS 23 Coûts d'emprunts, à la date de transition ou à une date antérieure	Ces amendements donnent des précisions quant à la comptabilisation des prêts publics en particuliers, et d'autres éléments dans le cadre d'une première adoption des IFRS	Exercice clos le 31 décembre 2013	1 ^{er} trimestre 2013	Pas d'impact attendu pour Haulotte Group
Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 - Guide de première application (06/12)	Ces éléments donnent des indications sur la première application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Exercice clos le 31 décembre 2013	1 ^{er} trimestre 2013	Comme indiqué dans le paragraphe précédent, l'analyse des impacts est en cours en particulier pour IFRS 12

* dans le cadre de la publication des Améliorations annuelles – cycle 2009-2011 en mai 2012





3.2 Estimations et jugements comptables déterminants

3.2.1 Hypothèses clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.6) se fonde sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée.

Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,

- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.5): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2012 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.6.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

Les valeurs nettes de réalisation des stocks ainsi que la valeur de revente par le Groupe des équipements en cas de reprise des machines aux clients défaillants ont été déterminées afin de tenir compte du délai nécessaire à l'écoulement des stocks actuels.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.10) et pour engagements de retraites (cf. note 4.9),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.12).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes.





3.2.2 *Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group*

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe identifiés au 31 décembre 2012 sont liés d'une part à la restauration de la rentabilité des activités du Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité (décrits en détail dans la note 5.c).

L'exercice 2012 a été marqué par une augmentation des ventes dans toutes les zones géographiques et dans toutes les activités du Groupe. Le niveau de vente reste cependant sensible aux aléas du contexte macro-économique, même si le rythme de la fin de l'exercice 2012 est resté relativement soutenu.

Les niveaux de marge enregistrent une amélioration du fait de la hausse des volumes, permettant au groupe de renouer avec un résultat opérationnel positif.

Malgré un environnement économique européen toujours difficile, le besoin de renouvellement des parcs en Europe et la bonne orientation des marchés émergents soutiennent les perspectives d'activité pour l'année 2013 et devraient permettre à Haulotte Group d'afficher à nouveau un chiffre d'affaires en croissance pour l'exercice 2013.

Comme décrit dans la note 2 et la note 22, l'échéance finale du crédit syndiqué du groupe à été prolongée à juillet 2015. Cependant, suite au non respect de certains ratios financiers au 31 décembre 2012, des discussions auront lieu avec le pool bancaire dès le 1er trimestre 2013 afin de trouver un accord permettant de maintenir les conditions de ce crédit.

Le risque de liquidité est décrit en détail dans la note 5.d). Les niveaux de trésorerie disponibles et de lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2012, rapprochés des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2013 ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à rembourser l'échéance prévue en juillet 2013 au contrat et d'un montant de M€ 24,5.

3.3 **Méthodes de consolidation**

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

3.4 **Traitement des comptes et transactions intercompagnies**

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.





3.5 Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

3.6 Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, la réduction de participation associée est appréciée en valeur relative.

3.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :





- Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. En revanche, un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Lorsque le Groupe a réalisé une acquisition à des conditions avantageuses, un profit est comptabilisé en Produits opérationnels non courants si le montant est significatif.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, l'acquisition du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du Résultat opérationnel non courant si le montant est significatif.

3.8 Information sectorielle

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité à la fois d'un point de vue géographique et en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange, réparations et financement).





Par ailleurs, ces activités sont, d'une manière globale, analysées sur une base géographique (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie/Pacifique).

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, la charge d'amortissement. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : immobilisations corporelles, créances clients, créances sur opérations de financement, stocks, fournisseurs, emprunts.

Les éléments relatifs au résultat financier ou plus généralement non opérationnels, ainsi que le suivi des éléments spécifiques à la consolidation (impôts...) sont suivis de manière centrale sans être décomposés par activité ou secteur géographique et ne sont donc pas inclus dans cette information sectorielle.

Le Groupe n'a pas identifié de clients représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

Note 4 Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan

4.1 Ecarts d'acquisition

Les goodwill relatifs aux sociétés consolidés sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

L'écart d'acquisition négatif, ou badwill est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel non courant de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Trois UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax,
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante,
- Les filiales de production et de distribution du Groupe regroupées au sein d'une même UGT.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.





Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en autres charges et produits opérationnels.

4.2 Immobilisations incorporelles

4.2.1 Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

4.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.





4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Conformément à la norme IAS 17, les acquisitions d'immobilisations effectuées sous forme de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur juste valeur, ou si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location et amorties selon les mêmes durées que celles décrites ci-dessous. Si les contrats transfèrent à Haulotte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, ils correspondent alors aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 (option d'achat, durée du bail représentative de la durée de vie du bien, valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail).

Les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :





	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

4.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à échéance
- Les actifs évalués en juste valeur par le résultat
- Les actifs disponibles à la vente
- Les prêts et créances.

Le Groupe porte essentiellement des actifs financiers de la catégorie 4 soit « les prêts et créances ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute perte de valeur de ces actifs est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges opérationnels ». Etant donnée l'échéance à court terme de ces actifs financiers, leur juste valeur est équivalente à leur valeur comptable. Lorsque certains de ces actifs ont une échéance supérieure à un an, ces actifs financiers sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, représentatif de leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe font l'objet d'une note distincte (note 4).

4.5 Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),





- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état. Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définies ci-dessus.

4.6 Créances clients

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.6.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements financiers assurant le financement de ces clients.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.6.2).
- Les créances issues de contrats de location financement avec Haulotte Group (4.6.3).
- Les créances issues de transactions de crédit bail adossé (4.6.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.6.1 Ventes sans garantie accordée par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

4.6.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.





Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs. Le montant maximal du pool est fixé mais permet en cas de défaillance d'un client éligible au pool d'assurer à l'organisme financier le recouvrement total de sa créance.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risque couvrant un montant fixé par créance : comme dans le cas précédent, le montant maximal du pool est fixé mais le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours créance par créance.

Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement : la valeur résiduelle des biens est déterminée à la conclusion du contrat entre l'organisme financier et le client utilisateur. A l'issue du contrat, Haulotte Group est engagé à racheter les biens aux organismes financiers à cette valeur prédéterminée. Par ailleurs, Haulotte Group propose systématiquement à ses clients la possibilité d'acquérir l'équipement concerné à un prix égal à cette même valeur résiduelle.

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des garanties accordées par Haulotte Group dans le cadre des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IAS 39 démontre que l'essentiel des risques et avantages liés aux créances cédées aux organismes financiers (risque de crédit, de décalage de paiement notamment) ne sont pas transférés dans le cas de garanties sous forme d'engagement de poursuite de loyers ou d'abondement à un pool de risque.

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) et d'une dette financière (dénommée « dette sur opérations de financement » au bilan) d'un montant égal au capital restant dû par le client final à l'organisme financier. Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Toutefois, dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque destiné à couvrir un montant fixe par créance, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group et non à l'intégralité de la créance « cédée ».





Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.6.1.

Pour ce qui concerne le 4ème type de garanties accordées, les engagements de rachats des équipements, l'analyse des valeurs de rachats accordées démontre que l'essentiel des risques et avantages ont été transférés. En effet, le client final exerce dans la quasi-totalité des cas l'option qui lui est offerte par Haulotte Group de racheter les équipements pour le montant de la valeur résiduelle à la fin de son contrat avec l'organisme financier, cette option étant attractive/préférentielle. Les engagements contractés par Haulotte Group sont mentionnés en engagements hors bilan pour le montant des valeurs résiduelles garanties.

4.6.3 Contrats de location financement

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers. L'analyse de ces contrats au regard des dispositions de la norme IAS 17 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

4.6.4 Contrats de crédit-bail adossé

Haulotte Group a par le passé réalisé un volume significatif de ventes d'équipements par le biais de contrats de crédit bail adossé.

Le crédit bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à les qualifier de contrats de location financement.

Haulotte Group n'a plus recours à ce mode de contrats et les montants mentionnés dans les opérations de financement (note 14) reflètent les opérations passées non encore dénouées.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2006, les dettes liées au crédit bail adossé ont fait l'objet d'un refinancement global et le strict adossement des créances et des dettes de crédit bail a disparu. La dette vis-à-vis





de l'organisme de crédit bail est remplacée par l'emprunt contracté par le Groupe au titre du refinancement et le remboursement de cet emprunt se substitue aux loyers versés à l'organisme financier.

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.8 Actions propres

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.9 Engagements de retraite et assimilés

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Suite à l'application pour la première fois au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés – ces pertes et gains actuariels étaient préalablement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts étaient dégagés.

L'ensemble de l'information comparative relative à ce changement de méthode de comptabilisation est détaillée dans la note 25.

4.10 Provisions

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :





- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.11 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.12 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.





Note 5 Gestion des risques financiers

a) Risque de change

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est gérée par Haulotte Group SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme devise contre Euro).

b) Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie). Néanmoins, dans la mesure où les instruments financiers détenus par Haulotte Group ne satisfont pas strictement aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.





Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.6).

d) Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée, le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales étant géré au siège.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Situation du crédit syndiqué :

Comme décrit dans les notes 2 et 3.2.2., l'exercice 2012 le contrat de crédit syndiqué a été amendé en 2012, en particulier concernant la prolongation de son échéance jusqu'en juillet 2015, et la redéfinition des prochaines échéances de remboursement (détaillées dans la note 22).

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers prévue dans le contrat, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2012, les en-cours sur le contrat de crédit syndiqué ont été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité.

Haulotte Group entre en discussion dès le premier trimestre 2013 avec ses partenaires financiers afin de trouver un accord permettant de maintenir les conditions du crédit octroyé au Groupe.

Au 31 décembre 2012, l'encours utilisé sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 88,3 M€ et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 33,2 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 16,6 M€. L'avenant au contrat de crédit syndiqué signé en juillet 2012 prévoit une échéance à rembourser par le Groupe en juillet 2013 d'un montant de 24,5 M€.

Ainsi, les niveaux de trésorerie disponible et de lignes de crédit ouvertes et disponibles au 31 décembre 2012, rapprochés des prévisions de trésorerie liées à l'activité pour les premiers mois de l'exercice 2013 ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à rembourser l'échéance contractuelle du crédit syndiqué de juillet 2013 mentionnée ci-dessus.

Note 6 Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat

6.1 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.6),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.6),





- les ventes dans le cadre d'accord de recommercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients après l'obtention d'assurance suffisante quant au règlement prévu contractuellement.

Les produits financiers perçus dans le cadre des contrats de location financement sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

6.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

6.3 Frais commerciaux

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

6.4 Frais administratifs et généraux

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, et les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients.

6.5 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par l'IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.

6.6 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique comprend :





- les plus ou moins values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition.

6.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

6.8 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 Autres produits et charges financiers

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins value de cessions de valeur mobilière de placement...).

6.10 Résultats par action

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.





Note 7 Périètre de consolidation

138

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Entités	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation au 31 décembre 2012	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011
Haulotte Group S.A.	France	Mère		
Haulotte France Sarl	France	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services France	France	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
TELESCOPELLE S.A.S	France	100%	Intégration globale	Intégration globale
Access Rentals (UK) Ltd.	Angleterre	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Chine	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Argentine	95%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Roumanie	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Australie	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Cantabria S.L.	Espagne	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Chile SPA	Chili	100%	Intégration globale	-
Haulotte Do Brazil LTDA	Brésil	99,98%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Espagne	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Italie	99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexique	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Pologne	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Portugal, plataPortugale elevação, Unipessoal, LDA	Portugal	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Suède	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Chine	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Angleterre	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Vostok	Russie	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Argentine	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Chle SPA	Chili	100%	Intégration globale	-
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Espagne	91%	Intégration globale	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Portugal	81,90%	Intégration globale	Intégration globale
NO.VE. S.R.L.	Italie	100%	Intégration globale	Intégration globale
N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L.	Espagne	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
UK Platforms Ltd.	Angleterre	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	Intégration globale
Equipro, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Planking Systems, Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale	Intégration globale
Construction and Scaffold Supply, Inc.	Etats-Unis	100%	-	Intégration globale
Scaffold Design and Erection, Inc.	Etats-Unis	100%	-	Intégration globale
CSI Contruccion Supply International, Inc	Etats-Unis	100%	-	Intégration globale
USA ONE, Inc.	Etats-Unis	100%	-	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.





Note 8 Variations de périmètre

Deux nouvelles filiales ont été créées au Chili au cours de l'exercice, afin d'abriter les activités de distribution et de location d'équipements du Groupe dans ce pays, Haulotte Chile SPA et Horizon High Reach Chle SPA.

Les filiales Construction and Scaffold Supply, Inc., Scaffold Design and Erection, Inc., CSI Construction Supply International, Inc. et USA ONE, Inc., qui n'avaient pas d'activité, sont dissoutes au 31 décembre 2012.

Note 9 Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2012

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 394	-	2 394
BilJax	15 105	-	15 105
N.D.U.	772	(772)	-
Total	33 063	(12 984)	20 079

Au 31/12/2011

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 787	-	2 787
BilJax	15 403	-	15 403
N.D.U.	772	(772)	-
Total	33 754	(12 984)	20 770

La variation de l'écart d'acquisition entre les deux périodes présentées (soit 691 K€) est liée aux effets de change sur les montants des écarts d'acquisition des sociétés Horizon et BilJax.





• **UGT « Amérique du Nord »**

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 30 juin 2012. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2012 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Hypothèses majeures retenues pour la réalisation de ce test :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- consolidation des niveaux de rentabilité constatés sur les différentes activités présentes sur le marché nord-américain,
- le test de dépréciation comprend des projections de flux de trésorerie sur 5 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 11% (un taux d'actualisation de 9,5% avait été utilisé en 2011).

Sur la base de ces hypothèses, la direction estime que la valeur d'utilité de l'UGT « Amérique du Nord » excède sa valeur comptable.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clé, soit :

- les prévisions d'activité : une baisse de l'ordre de 10% des prévisions de chiffre d'affaires utilisées dans les projections de flux de trésorerie rendraient équivalentes la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.
- le taux d'actualisation : une hausse de 3,9 points du taux d'actualisation conduirait à l'équivalence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.

• **UGT « sociétés de location »**

Pour la filiale Nove, un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la projection de flux de trésorerie sur 4 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 8,5% (un taux d'actualisation de 8,2% avait été utilisé en 2011).

Les résultats de ce test ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à cette UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clé, soit :

- les prévisions d'activité : une baisse de l'ordre de 5,5% des prévisions de chiffre d'affaires utilisées dans les projections de flux de trésorerie rendraient équivalentes la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.





- le taux d'actualisation : une hausse de 3 point du taux d'actualisation conduirait à l'équivalence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur nette comptable.

Pour la filiale UK Platforms, un test a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable des équipements de location dans les comptes du Groupe à leur valeur d'écoulement sur le marché.

Les résultats de ces tests ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à cette UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012.

Les analyses de sensibilité révèlent qu'aucune charge de dépréciation ne serait à constater jusqu'à une baisse de 35 % des valeurs de marché moyennes estimées.

Les UGT relatives aux autres filiales de location n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation spécifiques du fait de l'absence d'éléments tangibles remettant en cause les valeurs comptabilisées des actifs relatifs à ces unités.

Note 10 Immobilisations incorporelles

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Transferts et autres	Variations de change	31/12/2012
Frais de développement	10 710	2 340	-	-	-	13 050
Concessions, brevets, licences	7 526	390	(206)	277	(5)	7 982
Autres immobilisations incorporelles et encours	347	639	(12)	(321)	-	653
Valeurs brutes	18 583	3 369	(218)	(44)	(5)	21 685
Amortissements frais de développement	7 263	489	-	-	-	7 752
Amortissements concessions, brevets	4 655	961	(220)	1	(2)	5 395
Amortissement autres immobilisations incorp. et encours	60	8	(10)	(42)	(2)	14
Amortissements et provisions	11 978	1 458	(230)	(41)	(4)	13 161
Valeurs nettes	6 605	1 911	12	(3)	(1)	8 524

Les amortissements des coûts de développement, soit 489 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.





Note 11 Immobilisations corporelles

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Transferts et autres*	Variations de change	31/12/2012
Terrains	6 230	-	-	-	(41)	6 189
Constructions	41 771	1 729	(302)	71	(581)	42 688
Installations techniques	32 764	1 087	(5 214)	378	(260)	28 755
Parc de nacelles en location	90 435	10 411	(12 279)	335	(252)	88 650
Autres immobilisations corporelles	12 260	1 458	(1 561)	78	(74)	12 161
Immobilisations corporelles en cours	548	647	(2)	(482)	(7)	704
Valeurs brutes	184 008	15 332	(19 358)	380	(1 215)	179 147
Amortissements constructions	14 599	1 631	(248)	-	(132)	15 850
Amortissements installations techniques	22 396	2 186	(4 231)	9	(130)	20 230
Amortissement parc de nacelles en location	42 910	11 165	(7 376)	476	70	47 245
Amortissements autre immobilisations corporelles	8 969	1 349	(1 343)	8	(48)	8 935
Amortissements et provisions	88 874	16 331	(13 198)	493	(240)	92 260
Valeurs nettes	95 134	(999)	(6 160)	(113)	(975)	86 887

(*) : Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation suite à la revue des bilans de certaines de nos filiales.

L'augmentation du poste « Parc de nacelles en location » pour 10 411 K€ est essentiellement liée à l'acquisition de nacelles élévatrices par les sociétés de location, notamment UK Platforms pour 5 563 K€, Horizon Chile pour 1 602 K€ et Horizon Argentina pour 1 589 K€. Les cessions sur ce poste sont liées au renouvellement de notre parc de nacelles ou à l'ajustement des parcs aux niveaux d'activité des marchés locaux, et concernent en valeur brute principalement UK Platforms pour 3 300 K€, Nove pour 1 465 K€, Levanor pour 1 393 K€ et Mundielevaçao pour 1 022 K€.

Les cessions sur les autres postes d'immobilisations sont principalement liés à la fermeture de l'usine espagnole du Groupe, décrit dans la note 2, pour 3 919 K€ en valeur brute (répartis sur l'ensemble des lignes mais essentiellement les installations techniques), et 1 029 K€ en valeur nette.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.





Note 12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassement poste à poste	Variations de change	31/12/2012
Actifs financiers	966	1 331	(111)	(183)	(5)	1 998

Comme décrit dans la note 4.4, la valeur comptable de ces actifs financiers est représentative de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

Note 13 Stocks et en-cours

Au 31/12/2012

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	22 316	(1 163)	21 153
En cours de production	3 581	(57)	3 524
Produits intermédiaires et finis	74 682	(5 638)	69 044
Marchandises	15 891	(3 787)	12 104
Total	116 470	(10 645)	105 825

Au 31/12/2011

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	31 439	(1 600)	29 839
En cours de production	10 546	(23)	10 523
Produits intermédiaires et finis	85 882	(6 717)	79 165
Marchandises	17 551	(4 321)	13 230
Total	145 418	(12 661)	132 757

La valorisation des stocks ne tient pas compte de la sous-activité.

La variation de stocks de (28 948) K€ au 31 décembre 2012, contre (6 644) K€ au 31 décembre 2011 est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.





Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

144

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2012
Dépréciation des stocks	12 661	4 700	(6 680)	(36)	10 645

Note 14 Créances clients et comptes rattachés

Au 31/12/2012

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	11 142		11 142
<i>dont créances de location financement</i>	7 936		7 936
<i>dont garanties données</i>	3 206		3 206
sous-total	11 142		11 142
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	111 838	(26 979)	84 859
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	6 997	(1 050)	5 947
<i>dont créances de location financement</i>	4 772	(478)	4 294
<i>dont garanties données</i>	2 225	(572)	1 653
sous-total	118 835	(28 029)	90 806
Total	129 977	(28 029)	101 948

Au 31/12/2011

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	15 987		15 987
<i>dont créances de location financement</i>	10 659		10 659
<i>dont garanties données</i>	5 328		5 328
sous-total	15 987		15 987
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	108 704	(26 513)	82 191
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	9 359	(2 402)	6 957
<i>dont créances de location financement</i>	4 056	(350)	3 706
<i>dont garanties données</i>	5 303	(2 052)	3 251
sous-total	118 063	(28 915)	89 148
Total	134 050	(28 915)	105 135





La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement correspond, conformément à la norme IAS 17, à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.6, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2012
Dépréciation des créances	28 915	5 485	(6 405)	34	28 029

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2012	101 948	93 484	3 672	2 278	2 514
Créances clients nettes 2011	105 135	92 167	5 865	3 143	3 960

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.c). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes.





Note 15 Autres actifs

	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances à court terme	8 456	17 155
Avances et acomptes versés	981	1 155
Charges constatées d'avance	2 116	2 417
Dépréciation des autres créances	(224)	(220)
Total autres actifs courants	11 329	20 507
Autres actifs non courants	-	26 059
Total autres actifs	11 329	46 566

Le poste « Autres actifs courants » regroupe principalement les créances de TVA.

Les « Autres actifs non courants » correspondaient aux créances de carry back d'impôt sur les sociétés de Haulotte Group S.A. qui a opté pour le report en arrière des déficits en 2009 (13 911 K€) et en 2010 (12 147 K€). Ces créances ont été intégralement cédées en décembre 2012 à un établissement financier, suivant les conditions décrites dans la note 16 ci-dessous.

Note 16 Transferts d'actifs financiers

16.1 Cession de créances de carry-back de Haulotte Group SA

En date du 17 décembre 2012, la société Haulotte Group SA a cédé à un établissement financier l'intégralité des créances de carry-back d'impôt sur les sociétés qu'elle avait constaté après avoir opté pour le report en arrière des déficits en 2009 (13 911 K€) et en 2010 (12 147 K€). Ces créances étaient comptabilisées au 31 décembre 2011 et jusqu'à leur date de cession parmi les « autres actifs non courants » du Groupe.

Cette opération de cession est une opération ponctuelle. La cession de ces créances est sans recours et l'ensemble des risques liés à ces créances étant transférés à la banque (y compris un éventuel risque de retard de paiement de ces créances par l'Etat), ces créances ont été totalement déconsolidées dans les comptes présentées au 31 décembre 2012.

Ainsi, ce traitement comptable a conduit à :

- La sortie des « autres actifs non courants » des deux créances de valeur nominale respectivement de 13 911 K€ et 12 147 K€,
- L'obtention par Haulotte Group SA d'un versement en trésorerie de respectivement 12 615 K€ et 10 690 K€ en date du 17 décembre 2012.

Les impacts de cette cession sur le compte de résultat sont comptabilisés dans le « Coût de l'endettement financier net ».





16.2 Convention d'affacturage chez Haulotte France Sarl

En mars 2012, une convention d'affacturage relative à la cession de créances commerciales a été conclue entre la société Haulotte France Sarl et la société GE Capital. Ce contrat a été signé pour une durée d'un an. Le plafond maximal de cession de créances est de 12 500 K€.

Les risques et avantages liés à ces créances ne sont pas transférés à la société GE Capital dans le cadre de ce contrat. Ainsi, les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe à la date de clôture, et une dette financière est comptabilisée.

Au 31 décembre 2012, le montant des créances cédées s'élève à 10 624 K€ et a conduit à l'enregistrement d'une dette financière d'un montant de 8 453 K€, comptabilisé parmi les « dettes financières courantes », voir aussi en note 22.

Note 17 Créances par échéance

	31/12/2012		
	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	84 859	84 859	-
Créances clients sur opérations de financement	17 089	5 947	11 142
Autres actifs	11 329	11 329	
Total	113 277*	102 135	11 142

*Dont 8 464 K€ de créances échues (cf. note 14)

	31/12/2011		
	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	82 191	82 191	-
Créances clients sur opérations de financement	22 944	6 957	15 987
Autres actifs	46 566	20 507	26 059
Total	151 701*	109 655	42 046

*Dont 12 968 K€ de créances échues (cf. note 14)





Note 18 Gestion du risque de change

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales:

Au 31/12/2012						
	EUR	AUD	GBP	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	76 395	5 743	10 239	22 007	15 593	129 977
Dettes fournisseurs	(27 018)	(243)	(1 662)	(2 967)	(2 629)	(34 519)
Position nette	49 377	5 500	8 577	19 040	12 964	95 458

Au 31/12/2011						
	EUR	AUD	GBP	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	84 523	7 391	11 736	21 700	8 700	134 050
Dettes fournisseurs	(44 614)	(601)	(1 803)	(4 149)	(1 941)	(53 108)
Position nette	39 909	6 790	9 933	17 551	6 759	80 942

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 780 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 731 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 500 K€.

Note 19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités	16 548	16 377
Sicav Monétaires	10	10
Total	16 558	16 387

Note 20 Instruments dérivés

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011 sont comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 5.

Les justes valeurs positives se présentent comme suit :





	31/12/2012	31/12/2011
149 Achats à Terme USD	-	246
Ventes à Terme USD	1 102	1 022
Total	1 102	1 268

Les justes valeurs négatives se présentent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Swaps de taux d'intérêt	(974)	(2 994)
Total	(974)	(2 994)

Note 21 Capital social et primes d'émission

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions	31 214 129	31 214 129
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
<i>Capital social en euros</i>	4 057 837	4 057 837
<i>Prime d'émission en euros</i>	92 044 503	92 044 503

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2012 est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions autodétenues	1 837 823	1 837 823
Pourcentage du capital autodétenu	5,89 %	5,89 %
Valeur de marché des titres autodétenus en K€*	10 016	8 619

* au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Il n'y a eu aucun mouvement des actions propres sur les exercices 2011 et 2012. Les positions sont donc les suivantes :

Type		2012	2011
Liquidité	Nombre titres au 31/12	139 418	139 418
	Valeur origine titres au 31/12	1 506 773	1 506 773
Mandat	Nombre titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
	Valeur origine titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre titres au 31/12	1 837 823	1 837 823
	Valeur origine titres au 31/12	14 690 324	14 690 324
	Cours de clôture titres au 31/12	5,45	4,69





Note 22 **Emprunts et dettes financières**

150

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédit syndiqué	-	-
Garanties données	3 206	5 328
Ligne de crédit BilJax	-	208
Emprunts divers	5 472	4 121
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	8 678	9 657
Emprunts et dettes financières diverses	1 406	487
Dettes financières à long terme	10 084	10 144
Crédit syndiqué	85 978	130 329
Garanties données	2 224	5 303
Ligne de crédit BilJax	6 907	3 011
Affacturage Haulotte France	8 453	-
Emprunts divers	2 559	4 010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	106 121	142 653
Emprunts et dettes financières diverses	154	279
Crédit syndiqué	1 342	3 108
Ligne de crédit BilJax	-	1 020
Autres découverts bancaires	1 071	1 192
Découverts bancaires	2 413	5 320
Dettes financières à court terme	108 688	148 252
Total Endettement financier brut	118 772	158 396

Une convention d'affacturage a été signée en mars 2012 par Haulotte France, et conduit à la comptabilisation d'une dette d'un montant correspondant aux créances cédées à la date de clôture, soit 8 453 K€ au 31 décembre 2012, comme décrit dans la note 16.

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois.





Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 en juin 2010 – suite à la constatation au cours de l'exercice 2009 du non-respect de certains ratios financiers applicables à cet emprunt – le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit. Comme décrit également dans la note 2, le 30 juillet 2012, un nouvel avenant a été signé étendant la maturité du crédit jusqu'en juillet 2015 (au lieu de juillet 2013) et redéfinissant les échéances de remboursement (Tranche A, B et C) :

- 31 juillet 2012 : 22,5 M€
- 31 juillet 2013 : 24,5 M€
- 31 juillet 2014 : 28 M€

La ligne de financement du BFR d'un montant de 69 M€ est non amortissable jusqu'en juillet 2015. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux (note 20).

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2012 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)

		Montant total du crédit (a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000		-
Tranche B	Financement des investissements	70 000	42 001	-
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	10 497	-
Tranche D	Financement du BFR – Revolving ⁽¹⁾	67 500	34 500	22 000
	Financement du BFR – Découvert ⁽¹⁾	12 500	1 342	11 158
TOTAL		251 000	88 340	33 158

(1) : La ligne de financement du BFR a été ramenée de 80 000 K€ à 75 000 K€ en juillet 2010, puis 69 000 K€ en juillet 2011. Elle restera stable jusqu'à l'échéance du crédit le 31 juillet 2015.

Conformément à l'échéancier du contrat, un montant de 22 500 K€ a été remboursé sur les tranches A, B et C au cours de l'exercice. Par ailleurs, le mouvement net sur la ligne de revolving sur l'exercice est un remboursement de 22 000 K€.





Le non respect des ratios financiers à la date de clôture de l'exercice, comme décrit dans les notes 2, 3.2.2 et 5.5, a entraîné un risque d'exigibilité immédiate de la dette par le pool bancaire, ce qui a conduit au reclassement de l'intégralité de la dette en échéance à moins d'un an (voir également la note 26). Conformément au dernier échéancier du contrat tel que décrit dans l'avenant signé en juillet 2012 avec les partenaires bancaires, le remboursement prévu en juillet 2013 s'élève à 24 500 K€.

En contrepartie de l'emprunt syndiqué, les engagements suivants ont été consentis au pool bancaire :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte UK
- nantissement du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US à hauteur de 30 000 KUSD
- nantissement des titres de la société Equipro Inc.

La filiale BilJax a procédé à la renégociation de sa ligne de crédit au cours de la période. La principale conséquence de cette renégociation est le reclassement en dettes financières d'une partie de cette ligne précédemment classée parmi les découverts bancaires (pour un montant de 1 320 KUSD soit 1 020 K€ au 31 décembre 2011 et 3 253 KUSD soit 2 466 K€ au 31 décembre 2012).

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

<i>En contre valeurs KEuros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Euros	102 468	140 719
GBP	3 860	2 687
USD	6 909	4 275
Autres	105	84
Total	113 342	147 765

Note 23 Gestion du risque de taux

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux fixe	19 118	10 749
Taux variable	94 224	137 016
Total	113 342	147 765

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet de couverture de l'ordre de 942 K€.





Note 24 Provisions

	31/12/2011	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Reclassements	Autres variations	Variations de change	31/12/2012
Provisions garantie client	5 066	5 951	(5 133)	(819)	-	-	(48)	5 017
Provision pour restructuration	-	3 572	(3 246)	-	-	-	-	326
Autres provisions pour litiges	5 336	1 338	(4 332)	(39)	(41)	-	(10)	2 252
Part à court terme des provisions engagements de retraite	27	-	-	-	7	-	-	34
Provisions court terme	10 429	10 861	(12 711)	(858)	(34)	-	(58)	7 629
Part à long terme des provisions engagements de retraite	2 150	381	(171)	-	(121)	675	2	2 916
Provisions long terme	2 150	381	(171)	-	(121)	675	2	2 916
Total des provisions	12 579	11 242	(12 882)	(858)	(155)	675	(56)	10 545

La provision pour garantie client se maintient à un niveau stable, les effets de la hausse du parc de machines maintenus sous garantie par le Groupe en lien avec la hausse de l'activité sont en effet compensés par des reprises de provisions sur des risques spécifiques.

La provision pour restructuration dotée au cours de l'exercice correspondait principalement aux restructurations industrielles du Groupe décrites dans la note 2, elle couvrait principalement les coûts de licenciements et les coûts de write-off d'immobilisations qui sont intervenus au cours du second semestre. Un montant de 59 K€ reste également provisionné correspondant aux coûts liés à l'arrêt de notre activité de location au Portugal restant à supporter en 2013.

Les autres dotations de l'exercice sont liées pour l'essentiel à la constatation de risques fiscaux et commerciaux.

Provisions engagements de retraite

Voir en note 25

Note 25 Avantages au personnel

Application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1er janvier 2012

Comme indiqué dans les notes 3.1 et 4.9 sur les principes comptables, Haulotte Group a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1er janvier 2012.





De ce fait, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités de façon rétrospective en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Les comptes de l'exercice 2011 ont fait l'objet des modifications suivantes, qui concernent le résultat opérationnel, les impôts, et les autres éléments du résultat global :

- comptabilisation des écarts actuariels générés pendant l'année en « autres éléments du résultat global »
- comptabilisation des effets d'impôts afférents aux éléments précédents.

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.9, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Taux de turnover	sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices	
Taux de revalorisation des salaires (fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme)	2%	2%
Taux d'actualisation	3%	5%
Age de départ à la retraite	Salariés nés avant le 1 ^{er} janvier 1950 Cadres 62 ans ETAM/Ouvriers 60 ans Salariés nés après le 1 ^{er} janvier 1950 Cadres 65 ans ETAM/Ouvriers 63 ans	

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entrainerait une hausse de 4,2 % des dettes actuarielles.





155 *Variations de la dette actuarielle*

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité	31 décembre 2011 avant changement de méthode
Valeur actualisée de l'engagement en début de période	2 177	2 005	2 005
Coût des services rendus de l'exercice	93	245	263
Coût de l'actualisation	63	58	58
Sous-total des montants reconnus en résultat	156	303	321
Prestations payées dans l'exercice	(195)	(151)	(151)
Sous-total décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur)	(195)	(151)	(151)
Changements d'hypothèses	543	-	-
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	132	18	-
Ecart de conversion	3	2	2
Sous-total des montants reconnus en autres éléments du résultat global	678	20	2
Reclassement	(114)	-	-
Valeur actualisée de l'engagement en fin de période	2 702	2 177	2 177

Analyse de la charge de l'exercice

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité	31 décembre 2011 avant changement de méthode
Coût des services rendus de l'exercice	93	245	263
Coût des services passés	-	-	-
Réductions et cessations de plans	-	-	-
Total coût des services	93	245	263
Coût de l'actualisation	63	58	58
Produits d'intérêts générés par les actifs	-	-	-
Total des intérêts nets	63	58	58
Total de la charge de l'exercice au compte de résultat	156	303	321





156 *Détail des montants comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global*

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité	31 décembre 2011 avant changement de méthode
Pertes et (gains) actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques	13	-	-
Pertes et (gains) actuariels liés aux changements d'hypothèses financières	530	-	-
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	132	18	-
Rendement des actifs du régime (supérieur) / inférieur au produit d'intérêts	-	-	-
Total des montants reconnus en autres éléments du résultat global	675	18	-

Cumul des montants reconnus en Autres Eléments du Résultat Global

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 retraité	31 décembre 2011 avant changement de méthode
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice	18	-	-
Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice	675	18	-
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	693	18	-
Impôts différés	(238)	(6)	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	455	12	-





Note 26 Dettes par échéance

Comme indiqué dans les notes 3.2.2, 5.d) et 22, l'intégralité de la dette de crédit syndiqué a été reclassée à un an au plus au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011 du fait du non respect de certains ratios financiers prévus au contrat.

	31/12/2012			
	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114 799	106 121*	8 678	
<i>dont garanties données</i>	5 430	2 224	3 206	
Emprunts et dettes financières diverses	1 560	154	1 406	
Découverts bancaires	2 413	2 413		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 519	34 519		
Autres passifs courants	24 147	24 147		
Total	177 438	167 354	10 084	-

* dont 61 873 K€ de crédit syndiqué reclassé en courant du fait de la rupture des covenants

	31/12/2011			
	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152 310	142 653*	9 657	
<i>dont retraitement des contrats de crédit-bail et autres garanties</i>	10 631	5 303	5 328	
Emprunts et dettes financières diverses	766	279	487	
Découverts bancaires	5 320	5 320		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 108	53 108		
Autres créditeurs	22 790	22 790		
Total	234 294	224 150	10 144	-

* dont 85 526 K€ de crédit syndiqué reclassé en courant du fait de la rupture des covenants





Note 27 Autres passifs courants

	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes reçus	1 956	1 370
Dettes sur immobilisations	20	35
Dettes fiscales et sociales	12 454	12 918
Produits constatés d'avance	714	979
Autres dettes diverses	9 003	7 488
Total	24 147	22 790

Note 28 Impôts différés

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale. Les impôts différés sont recouvrables à moins d'un an à l'exception de ceux calculés sur la juste valeur du matériel de location, les provisions pour engagements de retraite, les écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger et les amortissements et frais de développement.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011, une évaluation des utilisations prévues de déficits fiscaux sur les 3 prochains exercices comptables a été réalisée pour l'entité mère Haulotte Group SA et les filiales qui avaient des perspectives d'utilisation de leurs déficits à cet horizon et présentaient pour l'exercice en cours un résultat fiscal positif ou proche de l'équilibre. Sur la base de ces projections, des impôts différés actifs relatifs à ces déficits utilisables sur une période de 3 années ont été activés pour un montant total d'impôt de 7 494 K€ (23 185 K€ en base) contre 5 226 K€ en 2011 (16 229 K€ en base).

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 176 947 K€ (157 313 K€ au 31 décembre 2011).

Pour tous les groupes fiscaux en dehors de ceux qui incluent Haulotte Group SA et les filiales de distribution citées ci-dessus (avec une perspective de retour au bénéfice fiscal dans les 3 prochaines années et un résultat fiscal 2012 positif ou proche de l'équilibre) les impôts différés actifs ont été plafonnés à hauteur des impôts différés passifs de même échéance. Le montant des impôts différés actifs qui n'ont ainsi pas été reconnu s'élève au 31 décembre 2012 à 2 247 K€ (3 768 K€ au 31 décembre 2011).

On peut ainsi décomposer les soldes d'impôts différés de la façon suivante :





	31/12/2012	31/12/2011
Impôts différés actifs	18 494	14 839
relatifs aux retraitements de consolidation	6 176	6 553
relatifs aux différences temporaires fiscales	7 069	6 828
relatifs aux déficits fiscaux reportables	7 496	5 226
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(2 247)	(3 768)
Impôts différés passifs	(10 886)	(9 837)
relatifs aux retraitements de consolidation	(10 035)	(9 596)
relatifs aux différences temporaires fiscales	(851)	(241)
Total impôts différés nets	7 608	5 000

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(1 006)	(1 046)
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	38	252
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	686	401
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	4 408	3 808
impôts différés sur provisions non déductibles	3 205	3 493
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(3 949)	(3 069)
impôts différés sur déficits fiscaux	7 496	5 226
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(2 713)	(2 270)
impôts différés sur autres écarts temporaires	1 690	1 973
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(2 247)	(3 768)
Total	7 608	5 000

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011*
Solde net début d'exercice	5 000	(942)
Produit / (charge) d'impôts différés	2 388	3 523
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	309	(2 384)
Ecart de conversion	(89)	4 778
Autres variations	-	25
Solde net fin d'exercice	7 608	5 000

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





Note 29 Produits des activités ordinaires

La note 41 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

Note 30 Coûts des ventes

	31/12/2012	31/12/2011*
Coûts de production des ventes	(262 534)	(242 207)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	2 189	10 551
Coûts de garantie	(5 316)	(5 301)
Total	(265 661)	(236 957)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Note 31 Frais administratifs et généraux

	31/12/2012	31/12/2011*
Frais Administratifs	(31 107)	(31 192)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	(1 139)	(2 505)
Frais de direction	(11 495)	(10 639)
Divers	(4 528)	(4 410)
Total	(48 269)	(48 746)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Note 32 Frais de recherche et développement

	31/12/2012	31/12/2011*
Production immobilisée frais de développement	2 340	1 762
Amortissement des frais de développement	(489)	(473)
Crédit impôt recherche	787	629
Frais de développement engagés	(6 886)	(5 992)
Total	(4 248)	(4 074)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





Note 33 Gains et pertes de change

	31/12/2012	31/12/2011
Pertes et gains de change réalisés	(742)	905
Pertes et gains de change latents	(4 035)	(686)
Total	(4 777)	219

Les gains et pertes de change réalisés et latents liés aux transactions commerciales en devises sont enregistrés en marge opérationnelle à hauteur des montants mentionnés ci-dessus.

Note 34 Charges par nature du résultat opérationnel courant

	31/12/2012	31/12/2011*
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(175 345)	(156 831)
Charges externes	(75 769)	(74 826)
Impôts et taxes	(9 300)	(5 047)
Frais de personnel	(67 385)	(66 709)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(15 007)	(6 669)
Gains et pertes de change	(4 777)	219
Autres charges et produits d'exploitation	(1 443)	(3 822)
Total	(349 026)	(313 685)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Note 35 Charges de personnel

	31/12/2012	31/12/2011*
Salaires et traitements	(50 430)	(50 051)
Charges sociales	(16 841)	(16 501)
Participation des salariés	(14)	(8)
Indemnités de départ à la retraite	(100)	(149)
Total	(67 385)	(66 709)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.





Note 36 Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2012	31/12/2011
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	(1)	131
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(359)	(1 968)
Coût de la restructuration industrielle (voir note 2)	(4 669)	-
Coûts de fermeture de l'activité de location au Portugal	(299)	-
Contrôles fiscaux et contrôle des douanes	-	(215)
Produits d'assurance	-	4 804
Dépréciation créance de TVA	-	(220)
Diverses régularisations sur exercices antérieurs	(391)	-
Autres	(240)	(348)
Total	(5 959)	2 184

Note 37 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2012	31/12/2011
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(6 537)	(7 781)
Coût des transferts d'actifs financiers – voir note 2 et 16	(1 849)	-
Intérêts sur contrats de leasing	(377)	(319)
Net des intérêts de retard sur créances et dettes	9	121
Variation de juste valeur des instruments financiers	1 774	2 032
Divers	(3)	-
Total	(6 983)	(5 947)

Note 38 Impôts sur les résultats

	31/12/2012	31/12/2011*
Impôts exigibles	(3 664)	(1 974)
Impôts différés	2 388	3 523
Total	(1 276)	1 549

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





Haulotte Group SA est la tête du groupe d'intégration fiscale français comprenant au 31 décembre 2012, Haulotte France S.A.R.L, Haulotte Services et Telescopelle S.A.S.

Haulotte UK Ltd est la tête du groupe d'intégration fiscale anglais comprenant au 31 décembre 2012 UK Platforms Ltd et Access Rentals (UK) Ltd.

Haulotte US Inc est à la tête du groupe d'intégration fiscale américaine comprenant au 31 décembre 2012, BilJax et ses filiales.

Ces conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt sur les sociétés soit supportée par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 39 Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique

La différence entre le taux effectif d'imposition de -20,62 % (14,76 % en décembre 2011) et le taux normal en France de 34,43 % s'analyse comme suit :

	31/12/2012		31/12/2011*	
Résultat comptable consolidé avant impôt	(6 188)		(10 518)	
(Produit)/ Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	(2 131)	34,43%	(3 622)	34,43%
Impact des différences de taux d'imposition	(1 202)		325	
Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables	2 357		2 340	
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(477)		(584)	
Impact des actifs d'impôt non reconnus	(566)		(1 332)	
Impact des éliminations des opérations internes sur titres de participation et compte-courants	(5 212)		(6 490)	
Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés	8 389		8 190	
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(435)		(47)	
Impact des extournes d'impôts différés actifs non utilisés	46		-	
Impôt relatif aux exercices précédents	(103)		(878)	
Autres	610		549	
(Produit)/ Charge d'impôt effective	1 276	-20,62%	(1 549)	14,76%

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Note 40 Résultats par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.





Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives, en l'occurrence des options de souscriptions d'actions. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

	31/12/2012	31/12/2011*
Résultat net part du Groupe en milliers d'euro	(7 169)	(8 713)
Nombre total d'actions en circulation	31 214 129	31 214 129
Nombre d'actions propres	1 837 823	1 837 823
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	29 376 306	29 376 306
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	(0,244)	(0,297)
- dilué	(0,244)	(0,297)

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison

Note 41 Information sectorielle

Répartition du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par activité

	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Vente d'engins de manutention et de levage	277 276	78	233 123	76
Locations d'engins de manutention et de levage	45 918	13	42 714	14
Services (1)	32 547	9	31 085	10
Chiffre d'affaires consolidé	355 741	100	306 922	100

(1) notamment pièces de rechange, réparations et financements

Chiffre d'affaires par zone géographique

	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Europe	216 403	61	205 604	67
Amérique du nord	52 643	15	41 365	14
Amérique latine	44 230	12	24 997	8
Asie Pacifique	42 465	12	34 956	11
Chiffre d'affaires consolidé	355 741	100	306 922	100





Principaux indicateurs par secteur d'activité

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2012	Production- Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Eléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	289 533	46 809	33 756	-	370 098
<i>Ventes intersecteurs</i>	12 257	891	1 209	-	14 357
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	277 276	45 918	32 547	-	355 741
Résultat Opérationnel	11 339	637	11 991	(23 218)	749
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	48 686	47 814	3 912	17 076	117 488
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	15 105	4 974	-	-	20 079
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	5 317	-	29	3 178	8 524
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	28 261	42 797	3 883	11 946	86 887
<i>dont Actifs financiers</i>	3	43	-	1 952	1 998
Créances Clients sur opérations de financement	-	-	17 089	-	17 089
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	-	-	11 142	-	11 142
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	-	-	5 947	-	5 947
Stocks	94 604	3 481	7 740	-	105 825
Créances Clients et comptes rattachés	38 785	16 062	28 254	1 758	84 859
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	16 116	3 061	7 586	7 756	34 519
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 426	3 965	5 430	85 978	114 799
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	4 849	11 399	142	1 834	18 225





31 décembre 2011*	Production-Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Éléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	241 781	43 027	32 495	-	317 303
<i>Ventes intersecteurs</i>	8 658	313	1 410	-	10 381
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	233 123	42 714	31 085	-	306 922
Résultat Opérationnel	5 057	(95)	7 612	(17 153)	(4 579)
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	59 060	50 976	4 062	9 378	123 475
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	15 402	5 368	-	-	20 770
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	3 441	-	53	3 111	6 605
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	40 217	45 608	4 009	5 300	95 134
<i>dont Actifs financiers</i>				966	966
Créances Clients sur opérations de financement	-	-	22 944	-	22 944
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	-	-	15 987	-	15 987
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	-	-	6 957	-	6 957
Stocks	123 916	2 344	6 497	-	132 757
Créances Clients et comptes rattachés	43 565	18 214	26 823	(6 411)	82 191
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	33 578	9 428	3 944	6 158	53 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	10 631	141 679	152 311
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	4 761	11 175	260	2 246	18 442

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





Principaux indicateurs par zone géographique

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux quatre secteurs géographiques du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2012	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zone</i>	273 725	54 151	45 068	49 374	-	422 318
<i>Ventes intersecteurs</i>	57 322	1 508	838	6 909	-	66 577
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	216 403	52 643	44 230	42 465	-	355 741
Résultat Opérationnel	(1 286)	2 440	(917)	2 449	(1 937)	749
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	83 355	22 952	10 374	807	-	117 488
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2 580	15 105	2 394	-	-	20 079
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	8 517	-	1	6	-	8 524
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	70 360	7 820	7 955	752	-	86 887
<i>dont Actifs financiers</i>	1 898	27	24	49	-	1 998
Créances Clients sur opérations de financement	15 143	652	-	1 294	-	17 089
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	9 650	652	-	840	-	11 142
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	5 493	-	-	454	-	5 947
Stocks	70 435	15 276	9 554	10 560	-	105 825
Créances Clients et comptes rattachés	57 303	5 080	13 321	9 155	-	84 859
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	30 520	1 779	284	1 936	-	34 519
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 831	6 908	-	60	-	114 799
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	16 118	942	968	197	-	18 225





31 décembre 2011*	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zone</i>	251 483	43 705	25 090	36 065	-	356 343
<i>Ventes intersecteurs</i>	45 879	2 340	93	1 109	-	49 421
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	205 604	41 365	24 997	34 956	-	306 922
Résultat Opérationnel	(3 968)	748	(671)	(481)	(207)	(4 579)
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	90 096	23 410	9 219	750	-	123 476
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2 580	15 402	2 788	-	-	20 770
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	6 593	-	11	1	-	6 605
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	80 056	7 970	6 403	705	-	95 134
<i>dont Actifs financiers</i>	867	38	16	44	-	966
Créances Clients sur opérations de financement	21 364	293	-	1 287	-	22 944
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	14 772	409	-	806	-	15 987
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	6 592	(116)	-	481	-	6 957
Stocks	91 410	17 424	7 482	16 441	-	132 757
Créances Clients et comptes rattachés	61 875	4 780	6 877	8 659	-	82 191
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	48 212	2 505	123	2 268	-	53 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	148 803	3 314	43	151	-	152 311
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	16 642	846	776	178	-	18 442

* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison





Les notes 42 à 44 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

Note 42 **Détail de la variation du besoin en fonds de roulement**

	31/12/2012	31/12/2011
Variations des stocks	27 782	9 229
Variations des dépréciations des stocks	(2 146)	(10 163)
Variations des créances clients	(4 114)	(13 341)
Variation de la dépréciation des créances clients	426	262
Variations des dettes fournisseurs	(18 833)	27 339
Variations des autres dettes et autres créances	13 744	(4 571)
Total	16 859	8 755

Note 43 **Détail de la variation des créances sur opérations de financement**

	31/12/2012	31/12/2011
Variations des créances brutes	2 076	3 934
Variations des dépréciations	(1 347)	(2 793)
Variation des créances sur opérations de financement	729	1 141

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en terme de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.





Note 44 Composantes de la trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Caisses et comptes à vue	16 548	16 377
SICAV monétaires et titres négociables	10	10
Trésorerie du bilan	16 558	16 387
Découverts bancaires	(2 413)	(5 320)
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	14 145	11 067

Note 45 Transactions avec les parties liées

Opérations avec les entreprises liées

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 55,93 % du capital social au 31 décembre 2012.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2012 et 30 K€ en 2011, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 644 K€ en 2012 et 604 K€ en 2011 correspondant aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 55 K€ en 2012 à Solem (55 K€ en 2011) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 855 K€ au 31 décembre 2012.

Sommes allouées aux dirigeants

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 644 K€ à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé, contre 604 K€ en 2011.

Ce montant provient de la refacturation par la société Solem S.A. de la quote part de prestations effectuées pour le Groupe par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte du Groupe.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.





Note 46 Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de rachat*	3 540	5 540
Part des emprunts inscrits au bilan garantis par des sûretés réelles**	88 340	134 606
Engagements donnés au titre de clauses de retour à meilleure fortune	855	910

(*) : Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients

(**) : Nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A. et des titres des sociétés Haulotte UK et Equipro Inc., et de 30 000 KUSD du compte courant entre Haulotte Group S.A. et Haulotte US.

La ventilation par échéances des engagements hors bilan du Groupe est la suivante :

	Montant brut	31/12/2012		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	3 540	3 153	380	7
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	88 340	88 340	-	-

	Montant brut	31/12/2011		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	5 540	2 000	3 540	-
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	134 606	134 606	-	-

Note 47 Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation

	31/12/2012	31/12/2011
DIF (en heures)	55 727	53 450

Note 48 Effectif moyen du Groupe

	2012	2011
Effectif moyen de l'exercice	1 527	1 546





Note 49 Application anticipée de la révision de la norme IAS 19

La présente note récapitule les principaux impacts de la première application de la norme IAS 19 révisée sur les états financiers de l'exercice 2011.

Du fait de l'impact limité du changement de norme sur l'information sectorielle, l'information comparative sur cet élément ne sera pas présentée ici.

Passage compte de résultat publié vers compte de résultat retraité

	31/12/2011	Ajustement	31/12/2011
	Publié	IAS 19R	Retraité
Produits des activités ordinaires	306 922	-	306 922
Coûts des ventes	(236 979)	22	(236 957)
Frais commerciaux	(24 109)	(18)	(24 127)
Frais administratifs et généraux	(48 742)	(4)	(48 746)
Frais de recherche et développement	(4 092)	18	(4 074)
Gains / (Pertes) de change	219	-	219
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(6 781)	18	(6 763)
Autres produits et charges opérationnels	2 184	-	2 184
RESULTAT OPERATIONNEL	(4 597)	18	(4 579)
Coût de l'endettement financier net	(5 947)	-	(5 947)
Autres produits et charges financiers	8	-	8
RESULTAT AVANT IMPOTS	(10 536)	18	(10 518)
Impôts sur le résultat	1 555	(6)	1 549
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(8 981)	12	(8 969)
dont Résultat net part du groupe	(8 725)	12	(8 713)
dont Résultat net part des minoritaires	(256)	-	(256)
Résultat net par action	(0,30)	-	(0,30)
Résultat net dilué par action	(0,30)	-	(0,30)





Passage état du résultat global publié vers état du résultat global retraité

	31/12/2011 Publié	Ajustement IAS 19R	31/12/2011 Retraité
Résultat net	(8 981)	12	(8 969)
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger	3 919	-	3 919
Ecarts de conversion des états financiers des filiales	3 255	-	3 255
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	-	(18)	(18)
Impôts	(2 390)	6	(2 384)
Total des autres éléments du résultat global	4 784	(12)	4 772
Total du résultat global	(4 197)	-	(4 197)
dont part du Groupe	(3 938)	-	(3 938)
dont part des minoritaires	(259)	-	(259)





Passage tableau de flux publié vers tableau de flux retraité

	31/12/2011 Publié	Ajustement IAS 19R	31/12/2011 Retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(8 981)	12	(8 969)
Dotations aux amortissements	18 442		18 442
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)	1 495	(18)	1 477
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(1 126)	-	(1 126)
Pertes et gains de change latents	1 315	-	1 315
Variation des impôts différés	(3 555)	6	(3 549)
Plus et moins values de cession	(897)	-	(897)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGrees	6 693	-	6 693
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 755	-	8 755
Variation des créances sur opérations de financement	1 141	-	1 141
FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	16 589	-	16 589
Acquisitions d'immobilisations	(14 756)	-	(14 756)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2 819	-	2 819
Variation des dettes sur immobilisations	(254)	-	(254)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(12 191)	-	(12 191)
Emissions d'emprunts	18 311	-	18 311
Remboursements d'emprunts	(42 521)	-	(42 521)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(24 210)	-	(24 210)
VARIATION DE TRESORERIE	(19 812)	-	(19 812)
Trésorerie ouverture	30 789	-	30 789
Trésorerie variation cours devises	90	-	90
Trésorerie clôture	11 067	-	11 067
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE	(19 812)	-	(19 812)





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 Lyon

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Horme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.





Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1, 3.2.2 et 5.d) aux états financiers consolidés qui mentionnent que des discussions sont en cours avec les partenaires financiers suite au non respect de certains ratios financiers au 31 décembre 2012 afin de trouver un accord permettant de maintenir les conditions du crédit octroyé au Groupe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte économique toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité tel que mentionné dans la note 3.2.2. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 3.2.1 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 9. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 9 donnent une information appropriée.

Principes comptables

La note 4.6 relative aux créances clients présente les modes de comptabilisation appliqués aux ventes pour lesquelles Haulotte Group consent des garanties aux organismes financiers afin de favoriser le financement de ses clients. Nos travaux ont consisté à nous assurer que cette note fournit une information appropriée et à vérifier la correcte mise en œuvre des traitements comptables énoncés. A ce titre, nous avons examiné les procédures mises en place par Haulotte Group pour recenser les engagements contractuels concernés, nous avons obtenu des confirmations externes des établissements financiers et avons vérifié sur la base de sondages la correcte traduction comptable de ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.





III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





IV / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 29 avril 2013
A L'Horme

Le responsable : Alexandre SAUBOT
Directeur Général Délégué

